



Travail dans un espace clos - de nouveaux outils pour vous aider

Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST)

GRAND RENDEZ-VOUS CNESST, 8 mai 2024



APSSAP



Objectifs de la présentation

- Présenter les nouveaux outils qui ont été développés par le comité multi ASP-IRSST sur les espaces clos
- Expliquer comment ces outils peuvent vous être utiles
- Dévoiler les outils en développement



APSSAP





Qu'est-ce qu'un espace clos?

- Vidéo
- Fiche



APSSAP



Qu'est-ce qu'un espace clos?

ESPACES CLOS

Modification réglementaire au RSST

Élaine Guénette, conseillère à l'APSAM

Comité inter ASP-IRSST – Espaces clos



APSSAP



Qu'est-ce qu'un espace clos?

QU'EST-CE QU'UN ESPACE CLOS?

FICHE

Cette fiche a pour but de vous aider à établir la liste des espaces clos présents dans votre milieu de travail. Elle a aussi pour objectif d'appliquer les risques identifiés dans la définition ci-dessous, afin de distinguer les situations de travail où les dispositions de la Section XXIV du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST, art. 1, 296.1 à 297) s'appliquent de celles où elles ne s'appliquent pas.

DÉFINITION SELON L'ARTICLE 1 DU RSST

- Un espace clos : tout espace qui est **totallement ou partiellement fermé**, où l'aération, ou l'air, ou le vent, ou le soleil, ou une chaleur, ou une humidité, ou une odeur, une fumée, un bruit, ou une poussière, ou un gaz, ou un liquide, ou un produit chimique, ou une vibration, ou une pression ou une autre condition de l'atmosphère ou la température intérieure,
- ou un risque d'enfermement,
- ou un risque de noyade ou d'enfermement en raison du niveau ou du débit d'un liquide.

Exemples d'espaces clos totallement ou partiellement fermés, ouverts en surface ou sur un côté :

Réservoirs/Chaudières/Boîtes Espaces fermés ou partiellement fermés, utilisés pour stocker ou traiter des produits liquides ou solides, de peuvent être basés ou mobiles.	Types : Espaces fermés ou partiellement fermés, utilisés pour stocker ou transporter ou écouler un liquide.
Cuves/bassins/Passes à eau Équivalents des réservoirs, ouverts en surface.	Chambres/Boîtes/Chambres/boîtes d'accès Espaces fermés ou partiellement fermés qui sont utilisés pour accéder à des équipements.
Chaudières Espaces ouverts de grande taille pour écouler des gaz.	Installations d'équipements industriels Espaces fermés ou partiellement fermés d'une machine (opposés, four, fournaise, etc.). Contrôle en fait souvent à l'extérieur.

1. Le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) s'applique à toutes les dispositions provinciales, à tous les établissements, à tous les lieux de travail, à tous les secteurs de l'économie et à tous les travailleurs. Pour plus d'informations, consultez le site Web de l'IRSTST à l'adresse www.irstst.qc.ca.



QU'EST-CE QU'UN ESPACE CLOS?

Pour être considéré comme ET, l'espace doit être totallement ou partiellement fermé ET en raison de son confinement*, doit présenter un **enfermement des risques** qui peuvent être **substantiels au contexte de l'espace clos**, à son environnement ou son traitement à effectuer.

- Risque atmosphérique ou lié à la température :**
 - Risque d'asphyxie : difficulté ou impossibilité causée par une concentration de l'oxygène (Norme, respiration humaine, réaction chimique, etc.) ou au déplacement (fuite, dégazage, décomposition de la matière organique, etc.) dans l'atmosphère de l'espace.
 - Risque d'asphyxie simple : substance qui déplace l'air, ce qui peut avoir pour conséquence d'abaisser le pourcentage d'oxygène dans l'atmosphère de l'espace (des gaz tels que l'éthane (C₂H₆), l'hydrogène (H₂), l'hélium (He), l'azote (N₂), l'argon (Ar), etc.).
 - Risque d'asphyxie chimique : substance qui empêche l'oxygénation normale et qui a pour effet de nuire au transport de l'oxygène dans le sang (monoxyde de carbone CO, cyanure d'hydrogène (HCN), sulfure d'hydrogène (H₂S), etc.).
- Risque de noyade ou d'enfermement en raison du niveau ou du débit d'un liquide :**
 - Peut se produire lorsque le niveau est présent, ou encore lors de l'arrivée de liquide ou du débit d'un liquide pouvant submerger ou entraîner la travailluse dans le travail et l'empêcher d'évacuer l'espace clos.

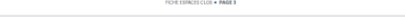
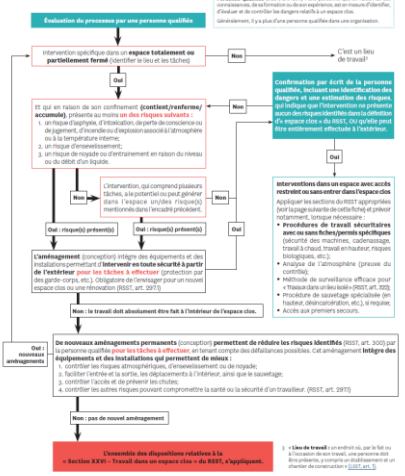
Les asphyxies chimiques peuvent aussi présenter un risque d'atrocitation.

Risque d'intoxication : substance toxique présente dans l'atmosphère (gaz, vapeur, etc.) pouvant entraîner diverses réactions physiologiques mortelles ou algides avec une perte de conscience ou de la motricité, avec un effet immédiat ou à retardement ou les deux à la fois. La substance toxique peut être inhalée, ingérée (liquides et supports) ou intégrée par contact cutané (absorption d'un solvant organique, etc.). Les contaminants agissent avec des effets chimiques ou cancérigènes sur la santé à court, moyen ou long terme (sauf être pris en compte par les mesures de protection). En chimie, chaque base chimique (BC) d'urgence (1) implique un déplacement d'urgence (2). Ces bases sont admissibles sous approvisionnement 50-000 ppm, ce qui peut être potentiellement toxique.



QU'EST-CE QU'UN ESPACE CLOS?

EST-CE UN ESPACE CLOS?



QU'EST-CE QU'UN ESPACE CLOS?

ESPACE AVEC ACCÈS RESTREINT NE RÉPONDANT PAS À LA DÉFINITION D'UN ESPACE CLOS

Lorsqu'une personne qualifiée établit son évaluation qui comporte plusieurs tâches et qui est effectuée dans un espace totallement ou partiellement fermé **en présence** aucun des risques identifiés dans la définition d'un "espace clos" de l'RSST, l'employeur doit tout de même identifier les dangers et évaluer les risques par la situation de travail et les tâches à effectuer.

Dans ce cas de figure, l'intervention peut être considérée comme étant effectuée dans un espace avec accès restreint **parce que l'évaluation des risques ne répond pas à la définition d'un espace clos de l'RSST**. Il faudrait appliquer les autres sections du RSST qui s'imposent et prévoir notamment, lorsque nécessaire :

- des procédures de travail sécuritaires (travaux par équipes) ou sans équipes/permis spécifiques (soudage, travail à chaud, travail en hauteur, risques chimiques et biologiques, etc.)
- selon les risques susceptibles d'être présents, une analyse de l'atmosphère (avant ou pendant le travail) que le superviseur effectue, notamment lorsque les travaux génèrent des contaminants,
- une méthode de surveillance efficace pour les travaux dans un lieu isolé (RSST, art. 292)
- une procédure de sauvetage spécifique (travaux par équipes, débricolage, etc.), élaborée et éprouvée.
- les premiers secours.

Un espace avec accès restreint, de par sa configuration, peut favoriser l'apparition de risques atmosphériques engendrés par certains travaux. Il faut donc faire preuve de vigilance quant au fait qu'il peut, selon le cas, devenir un espace clos au sens de l'RSST.

ATTENTION
Dans tous les cas, les risques doivent être identifiés et contrôlés. En cas de doute, considérez l'intervention comme étant en espace clos.

Pour toutes questions, veuillez communiquer avec votre association sectorielle partenaire.



Qu'est-ce qu'un espace clos?

Risque atmosphérique ou lié à sa température, ciblés :

- **Risque d'asphyxie** : asphyxiant simple et asphyxiant chimique
- **Risque d'intoxication** :
 - Substance toxique présente dans l'atmosphère pouvant entraîner la mort ou des réactions aiguës avec perte de conscience ou de jugement, avec un effet immédiat ou à retardement ou les deux à la fois.
 - Les contaminants ayant des effets chroniques ou cancérogènes sur la santé à court, moyen ou long terme doivent être contrôlés, mais ne font pas partie de ceux qui sont ciblés par la définition.

Qu'est-ce qu'un espace clos?

- **Risque d'incendie ou d'explosion associé à l'atmosphère augmentent si :**
 - $LIE > 5 \%$
 - Présence de poussières combustibles
 - $O_2 > 23 \%$
- **Risque associé à la température de l'atmosphère :**
 - Perte de conscience ou de jugement associée à une contrainte thermique (ambiance chaude)

Qu'est-ce qu'un espace clos?

Risque d'ensevelissement ciblé : la matière est en mouvement, l'amoncellement de matériel cède ou lorsqu'il y a des activités de remplissage/vidange.

Risque de noyade ou d'entraînement en raison du niveau ou du débit d'un liquide, ciblés : lorsqu'un niveau est présent, ou lors de l'arrivée subite du niveau ou du débit d'un liquide pouvant submerger ou entraîner le travailleur et l'empêcher d'évacuer l'espace clos.

[Travail à risque de noyade dans l'eau : guide de prévention \(CNESST\)](#)

ATTENTION !

Plusieurs risques peuvent être présents en raison du **contenu**, de l'**environnement** et des **tâches** à effectuer.

Un risque est considéré comme présent, à moins qu'une **personne qualifiée** démontre que ce n'est pas le cas, après une démarche d'appréciation et d'estimation des risques.

[E.CLOS : un outil pour la gestion des risques en espace clos, IRSST](#)



APSSAP



Qu'est-ce qu'un espace clos?

QU'EST-CE QU'UN ESPACE CLOS?

FICHE

Cette fiche a pour but de vous aider à établir la liste des espaces clos présents dans votre milieu de travail. Elle a aussi pour objectif d'appliquer les risques identifiés dans la définition ci-dessous, afin de distinguer les situations de travail où les dispositions de la section XXIV du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST, art. 1, 296.1 à 297) s'appliquent de celles où elles ne s'appliquent pas.

DÉFINITION SELON L'ARTICLE 1 DU RSST

- « Espace clos » : tout espace qui est **totallement ou partiellement fermé**, tel qu'un elevator, un silo, une cuve, un réservoir, une chambre, une cabine, une fosse, compris en fosse et une profondeur à l'intérieur, un tunnel, une cheminée, un pont de bacille, une chambre de wagon ou de camion ou une plate d'élevage, et de **présence ou non plusieurs des risques suivants en raison du confinement** :
 - un risque d'asphyxie, d'intoxication, de perte de conscience ou de jugement, d'incendie ou d'explosion associée à l'atmosphère ou à la température interne;
 - un risque d'ensauvagement;
 - un risque de noyade ou d'enlèvement en raison du niveau ou du débit d'un liquide.

Exemples d'espaces clos totallement ou partiellement fermés, ouverte en surface ou sur un côté :

Réservoirs/citernes/silos Espace fermé ou partiellement fermé, utilisé principalement pour stocker de grands produits liquides ou solides, de peuvent être basés ou mobiles.	Types Espaces fermés ou partiellement ouverts, utilisés pour stocker ou transporter ou écouler un liquide.
Cuves/bassins/mares Équivalents des réservoirs (stockage) mais de plus petits volumes, ouverts en surface.	Chambres/Troues/Châssis/puits d'accès Espaces fermés ouverts qui sont utilisés pour accéder à des équipements.
Chiménies Espaces ouverts de grande hauteur pour écouler des gaz.	Installations d'équipements Espaces fermés ou partiellement fermés d'une machine (élevateur, four, fournaise, etc.). Certains ne font souvent qu'un réservoir.

1 Le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) applique, à moins de dispositions contraires, à tous les travailleurs qui sont affectés par le travail. Le RSST (art. 296.1 à 297) s'applique aussi aux personnes qui travaillent dans un espace clos à l'extérieur d'un établissement, situé dans les limites de territoire ou dans une infrastructure terrestre située dans un territoire, mais dans les cas où le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) ne s'applique pas.



QU'EST-CE QU'UN ESPACE CLOS?

Pour être considéré comme tel, l'espace doit être totallement ou partiellement fermé ET en raison de son confinement, doit présenter un **potentiel des risques suivants qui peuvent être latents ou constants** de l'espace clos, à son environnement ou son contenu à effectuer.

Risque atmosphérique ou lié à la température :

- **Risque d'asphyxie** : difficulté ou arrêt respiratoire causé par une contamination de l'oxygène (fumées, respiration humaine, réaction chimique, etc.) ou son déplacement (fuite, dégazage, décontamination de la matière organique, etc.) dans l'atmosphère de l'espace clos. On distingue généralement deux types de situations :
 - **Asphyxie simple** : substance qui déplace l'air, ce qui peut servir pour corrigé l'équilibre le pourcentage d'oxygène dans l'atmosphère de l'espace clos (méthane CH₄, éther CH₂, hydrogène H₂, helium (He), azote N₂, argon (Ar), etc.)
 - **Asphyxie chimique** : substance qui empêche l'oxygénation normale et qui a pour effet de nuire au transport de l'oxygène dans le sang (monoxyde de carbone CO, cyanure d'hydrogène (HCN), sulfure d'hydrogène H₂S, etc.)

Risque d'intoxication :

Certains produits chimiques peuvent aussi présenter un risque d'intoxication.

Risque d'incendie :

Certains produits chimiques peuvent aussi présenter un risque d'incendie.

- **Risque d'incendie ou d'explosion associée à l'atmosphère** : augmente lorsque la concentration d'un gaz ou d'un vapeur inflammable est supérieure à 10% de sa limite inférieure d'inflammabilité (LII). (Cela ne signifie pas que la présence de produits combustibles ou une concentration en oxygène plus grand que 20,9% diminue également le risque en compte).
- **Risque associé à la température de l'atmosphère** : perte de conscience due au jugement assésé à une contrainte thermique (hyperloque thermique chez la transpiration humaine, réaction chimique, etc.) ou son déplacement (fuite, dégazage, décontamination de la matière organique, etc.) dans l'atmosphère de l'espace clos. On distingue généralement deux types de situations :
 - **Asphyxie simple** : substance qui déplace l'air, ce qui peut servir pour corrigé l'équilibre le pourcentage d'oxygène dans l'atmosphère de l'espace clos (méthane CH₄, éther CH₂, hydrogène H₂, helium (He), azote N₂, argon (Ar), etc.)
 - **Asphyxie chimique** : substance qui empêche l'oxygénation normale et qui a pour effet de nuire au transport de l'oxygène dans le sang (monoxyde de carbone CO, cyanure d'hydrogène (HCN), sulfure d'hydrogène H₂S, etc.)

Risque d'ensauvagement :

Peut se produire lorsque la machine est mise en mouvement (accélération par gravité, démarrage d'un convoyeur, etc.) lorsque un amoncellement de matériel crée (effacement sous le poids de la gravité) ou de travailleur, chute de matériel sur la personne, etc.) ou les deux activités de remplissage/vidange.

Risque de noyade ou d'enlèvement en raison du niveau ou du débit d'un liquide :

Peut se produire lorsque un niveau est présent, ou encore lors de l'arrivée de liquide ou du débit d'un liquide pouvant submerger ou entraîner la travailleur ou le travailleur et l'empêcher d'évacuer l'espace clos.

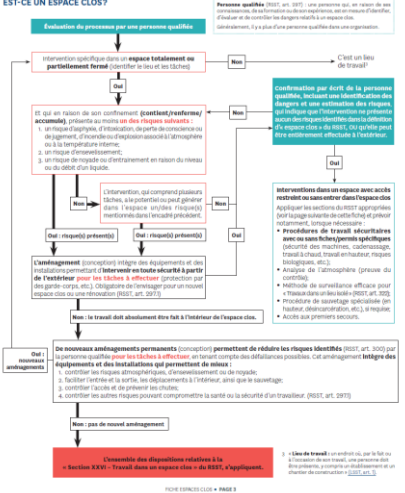
ATTENTION :

Certains espaces clos peuvent présenter une combinaison de risques. Un espace clos considéré comme présentant à moins qu'une personne qualifiée démontre que ce n'est pas le cas, signifie la présence d'explosion ou d'incendie de risques.



QU'EST-CE QU'UN ESPACE CLOS?

EST-CE UN ESPACE CLOS?



QU'EST-CE QU'UN ESPACE CLOS?

ESPACE AVEC ACCÈS RESTREINT NE RÉPONDANT PAS À LA DÉFINITION D'UN ESPACE CLOS

Lorsqu'une personne qualifiée estime qu'une intervention qui comporte plusieurs tâches et qui est effectuée dans un espace totallement ou partiellement fermé ne présente aucun des risques identifiés dans la définition d'un « espace clos » du RSST, l'employeur doit tout de même identifier les dangers et estimer les risques pour la situation de travail et les tâches à effectuer.

Dans ce cas de figure, l'intervention peut être considérée comme étant effectuée dans un espace avec accès restreint parce que l'évaluation des risques ne répond pas à la définition d'un espace clos du RSST. Il faudrait appliquer les autres sections du RSST qui s'appliquent et prévoir adéquatement, lorsque nécessaire :

- des procédures de travail sécuritaires (étiquetage par exemple) ou sans risque / permis spécifiques (soudage, travail à chaud, travail en hauteur, risques chimiques et biologiques, etc.)
- selon les risques susceptibles d'être présents, une analyse de l'atmosphère (éventuellement avec un contrôle de la qualité par le ventilateur efficace, notamment lorsque les travaux génèrent des contaminants,
- une méthode de surveillance efficace pour les « travaux dans un lieu isolé » du RSST, art. 292;
- une procédure de sauvetage spécifique (procédure de sauvetage, décontamination, etc.), élaborée et éprouvée.
- les premiers secours.

Un espace avec accès restreint, de par sa configuration, peut favoriser l'apparition de risques atmosphériques engendrés par certains travaux. Il faut donc faire preuve de vigilance contre ou fait qu'il peut, selon le cas, devenir un espace clos au sens du RSST.

ATTENTION :

Dans tous les cas, les risques doivent être identifiés et contrôlés. En cas de doute, considérer l'intervention comme étant un espace clos.

Four toutes questions, veuillez communiquer avec votre association sectorielle partenaire



Qu'est-ce qu'un espace clos?

EST-CE UN ESPACE CLOS?



Personne qualifiée (RSST, art. 297) : une personne qui, en raison de ses connaissances, de sa formation ou de son expérience, est en mesure d'identifier, d'évaluer et de contrôler les dangers relatifs à un espace clos.

Généralement, il y a plus d'une personne qualifiée dans une organisation.

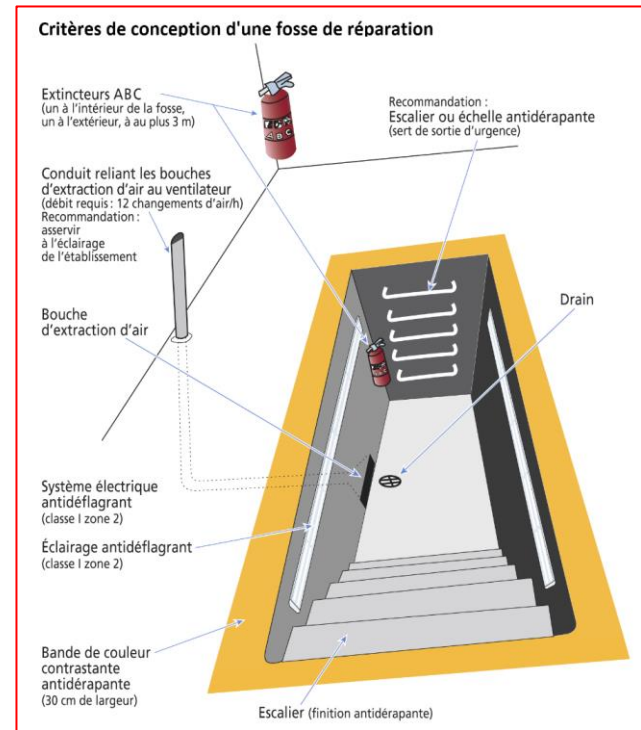
« Lieu de travail : un endroit où, par le fait ou à l'occasion de son travail, une personne doit être présente, y compris un établissement et un chantier de construction » [LSST, art. 1.](#)

Fosse de réparation non conforme est un EC?





NON

- Interdire son utilisation et procéder aux travaux pour la rendre conforme
- Sinon la condamner



Les fosses de réparation – Mécanique – véhicules lourds

Affiche pour les fosses de réparation conforme

PERSONNEL AUTORISÉ SEULEMENT	PERSONNEL AUTORISÉ SEULEMENT
	
<p>Vérifier le mouvement de l'indicateur ignifuge (drapeau ou fanion) de la trappe de ventilation d'extraction. En l'absence de ventilation, interdire l'entrée, le temps que la réparation soit effectuée.</p>	<ol style="list-style-type: none">1. Démarrer le système de ventilation et verrouiller son interrupteur en position ON.2. Vérifier le mouvement de l'indicateur ignifuge (drapeau ou fanion) de la trappe de ventilation d'extraction.3. Attendre 5 min avant d'entrer. <p>En l'absence de ventilation, interdire l'entrée, le temps que la réparation soit effectuée.</p>

Exemple d'affiche pour une fosse dotée d'une ventilation conforme 24 h/24.

Exemple d'affiche pour une fosse dotée d'une ventilation conforme avec démarrage manuel.



APSSAP



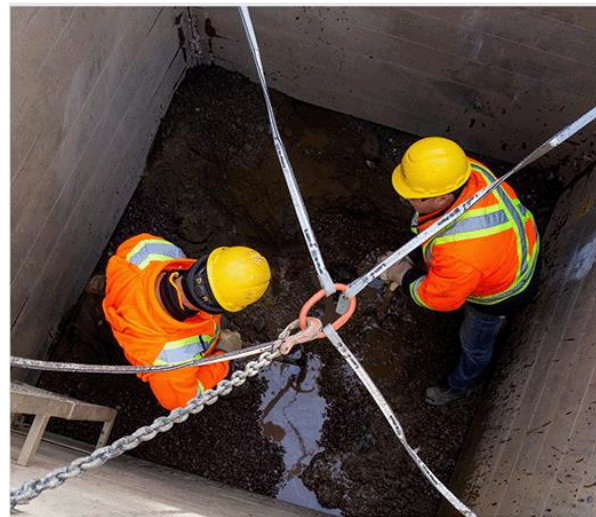
Est-ce un espace clos?

Chantiers de construction CSTC

Espace qui n'est **pas conçu pour être occupé par une personne**, notamment : un réservoir, un **sil**o, une **cuve**, un caisson, un pieu de fondation, une **cheminée** ou un **puits d'accès**.

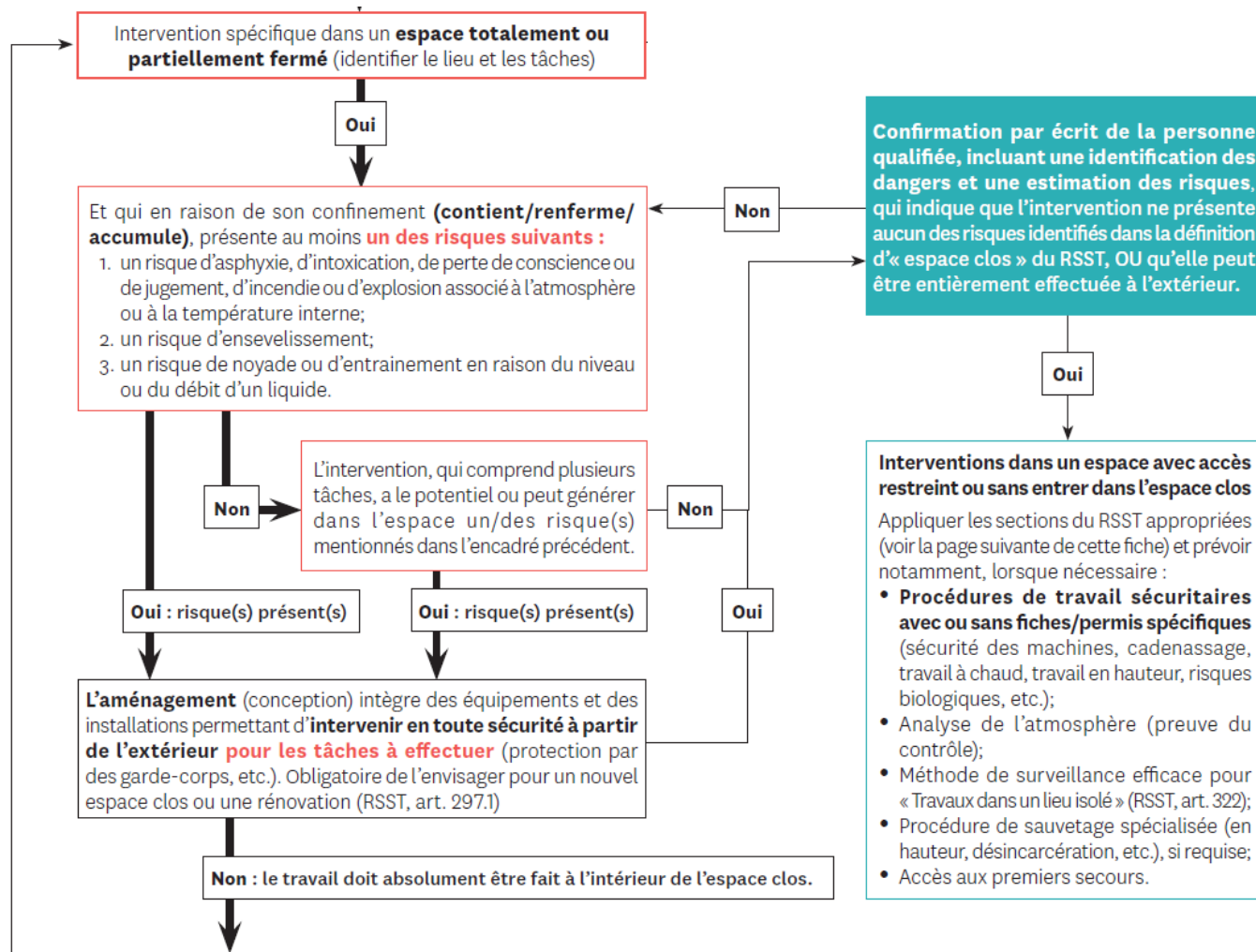


NON



APSSAP





Intervention spécifique dans un **espace totalement ou partiellement fermé** (identifier le lieu et les tâches)

Oui

Et qui en raison de son confinement (**contient/renferme/accumule**), présente au moins **un des risques suivants** :

1. un risque d'asphyxie, d'intoxication, de perte de conscience ou de jugement, d'incendie ou d'explosion associé à l'atmosphère ou à la température interne;
2. un risque d'ensevelissement;
3. un risque de noyade ou d'entraînement en raison du niveau ou du débit d'un liquide.

Non

L'intervention, qui comprend plusieurs tâches, a le potentiel ou peut générer dans l'espace un/des risque(s) mentionnés dans l'encadré précédent.

Non

Oui : risque(s) présent(s)

Oui : risque(s) présent(s)

Oui

L'aménagement (conception) intègre des équipements et des installations permettant d'**intervenir en toute sécurité à partir de l'extérieur pour les tâches à effectuer** (protection par des garde-corps, etc.). Obligatoire de l'envisager pour un nouvel espace clos ou une rénovation (RSST, art. 297.1)

Non : le travail doit absolument être fait à l'intérieur de l'espace clos.

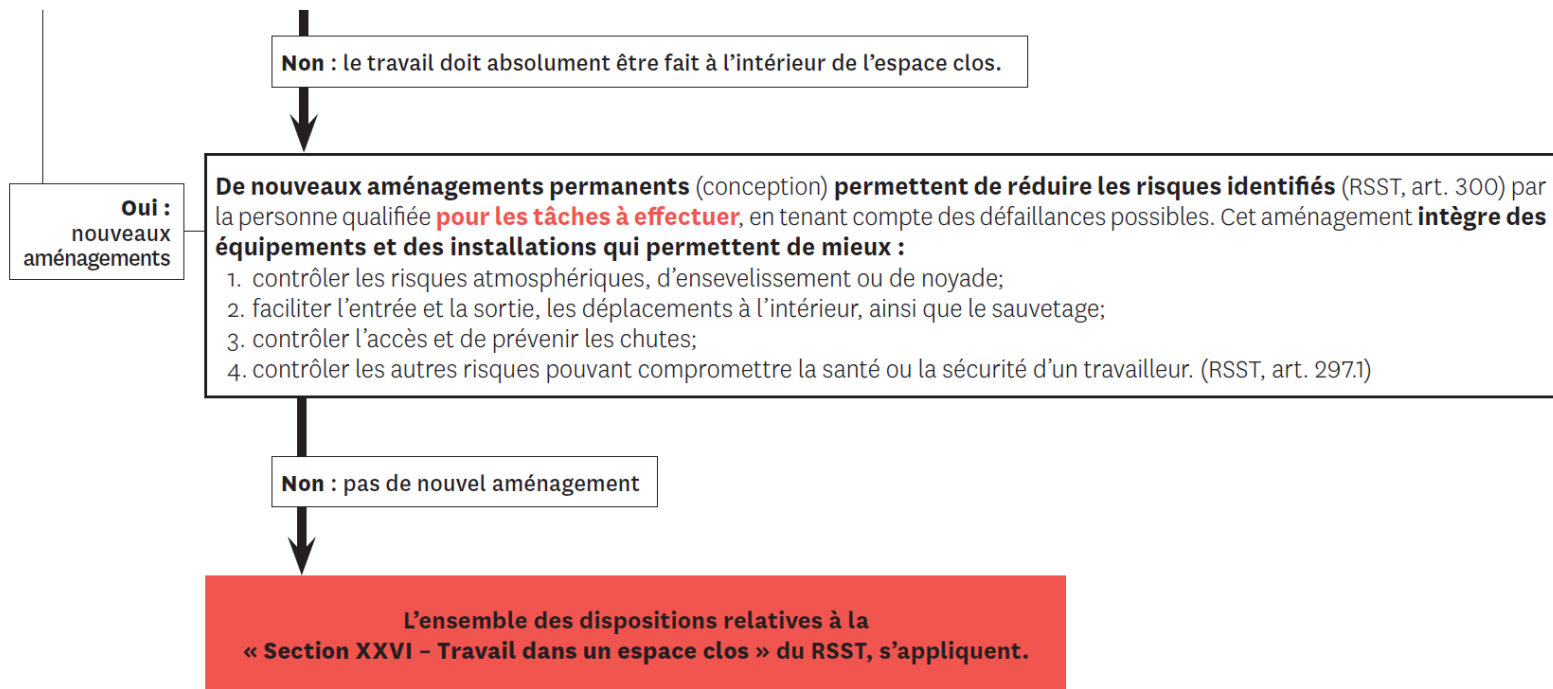
Confirmation par écrit de la personne qualifiée, incluant une identification des dangers et une estimation des risques, qui indique que l'intervention ne présente aucun des risques identifiés dans la définition d'« espace clos » du RSST, OU qu'elle peut être entièrement effectuée à l'extérieur.

Oui

Interventions dans un espace avec accès restreint ou sans entrer dans l'espace clos

Appliquer les sections du RSST appropriées (voir la page suivante de cette fiche) et prévoir notamment, lorsque nécessaire :

- **Procédures de travail sécuritaires avec ou sans fiches/permis spécifiques** (sécurité des machines, cadenassage, travail à chaud, travail en hauteur, risques biologiques, etc.);
- Analyse de l'atmosphère (preuve du contrôle);
- Méthode de surveillance efficace pour « Travaux dans un lieu isolé » (RSST, art. 322);
- Procédure de sauvetage spécialisée (en hauteur, désincarcération, etc.), si requise;
- Accès aux premiers secours.



Aménagement d'un nouvel espace clos ou rénovation (RSST, 297.1)

Obligation de réduire les risques visés à l'art. 300 **pour les tâches à effectuer en espaces clos**

Réduction des risques lors des interventions en espace clos : développement d'une base de connaissances sur la prévention intrinsèque et la protection collective, IRSST





Identification des espaces clos et des espaces avec accès restreint

- Fiche
- Outils personnalisables



APSSAP



Outils personnalisables

PLAN D'ACTION

PROGRAMME DE PRÉVENTION SPÉCIFIQUE AUX ESPACES CLOS

[NOM DE VOTRE ORGANISATION]

Logos: APSAM, APSM, APSSAP, ASFETM, ASSTAS, ASP construction, ASSTAS, MULTI PRÉVENTION, irsst

PLAN D'ACTION

DOCUMENT DE SUPPORT AU PLAN D'ACTION ESPACES CLOS

Logos: APSAM, APSM, APSSAP, ASFETM, ASSTAS, ASP construction, ASSTAS, MULTI PRÉVENTION, irsst

AUTOÉVALUATION - ESPACES CLOS

[NOM DE VOTRE ORGANISATION]

Votre logo

Le questionnaire vous permettra de dresser un portrait réaliste de votre situation concernant la gestion des risques en espace clos. Il vous servira aussi à prioriser les étapes du plan d'action à mettre en place pour Réduire/Éviter à Jour votre Programme de prévention spécifique aux espaces clos.

À l'aide de questions simples, vous pourrez rapidement identifier les éléments problématiques et archiver les étapes à réaliser pour effectuer les correctifs nécessaires. Une fois le questionnaire complété, pour les questions auxquelles vous n'avez répondu NI/N (N) ou OUI/2 (2), ou pour toute pratique jugée non adéquate ou non conforme à la réglementation, une réflexion d'équipe avec toutes personnes (qualifiées) et les membres du comité de travail paritaire pour déterminer quelles actions possibles devraient être mises en œuvre pour corriger la situation. Une fois votre Auto-évaluation complétée, les réponses aux questions devraient toutes être OUI (3).

Pour permettre de mieux retrouver plus facilement, chacune des questions correspond à une étape du « Plan d'Action » et de « Document de support au plan d'action ».

QUESTIONS	OUI	NON	OUI/2
1. Coordination La direction s'est engagée à prioriser l'implémentation/mise à jour du programme de prévention spécifique aux espaces clos, notamment en désignant une personne responsable pour coordonner le plan d'action pour l'ensemble de l'organisation et en identifiant les établissements/infrastructures ou services concernés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Autoévaluation Les gestionnaires de tous les établissements/infrastructures ou services qui pourraient comporter des espaces clos collaborent à cette autoévaluation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Comité de travail paritaire Un comité de travail paritaire, dont les membres représenteraient bien les besoins de toute l'organisation, a été créé afin d'assurer le fonctionnement ou le coordonnateur du plan d'action, notamment pour : • définir les rôles et responsabilités des différents intervenants pour tous les niveaux hiérarchiques ; • nommer une ou des personnes qualifiées pour effectuer la cotation de reprogrammations pour les espaces clos. Les membres de ce comité sont formés sur les espaces clos.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Politique SST sur les espaces clos La direction a élaboré une politique SST pour les interventions en espaces clos et a annoncé à tout le personnel son engagement à réaliser un plan d'action.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Revue et analyse Pour chacun des types d'espaces clos, il y a eu une identification des situations de travail et des interventions/tâches pouvant potentiellement être exclues : • LES ESPACES CLOS - tâches effectuées à l'extérieur des espaces clos ; • LES ESPACES CLOS - tâches pour lesquelles des procédures d'entrée, de travail et de sortie en espaces clos s'appliquent. Une identification des dangers et une estimation des risques ont été effectuées par une (des) personne(s) qualifié(s) ; • LES ESPACES À ACCÈS RESTREINT - tâches effectuées dans un espace avec un accès restreint ou une configuration interne restreinte qui complique l'évacuation, la prestation des premiers secours, le sauvetage ou les autres interventions d'urgence. Les risques présents ne sont pas ceux dans la définition réglementaire d'un espace clos. Pour un travail plus approfondi voir fiche 1. Qu'en est-il d'un espace clos ? et « Identification des espaces clos et des étapes avec accès restreint ».	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Un modèle d'auto-évaluation est disponible en annexe à cet outil. Les modèles d'auto-évaluation sont disponibles sur le site de l'APSSAP (https://www.apssap.org/).
2023-09-04

Site de l'autoévaluation



Identification des espaces clos et des espaces avec accès restreint

IDENTIFICATION DES ESPACES CLOS OU DES ESPACES AVEC ACCÈS RESTREINT

FICHE

L'une des conditions gagnantes pour implémenter ou mettre à jour un programme de prévention spécifique aux espaces clos consiste à élaborer et mettre en application un « plan d'action ». Une des premières étapes de ce plan d'action est d'identifier ou de mettre à jour la liste des espaces clos de chacun des établissements/infrastructures de l'organisation. Cette fiche est complémentaire à la fiche « Qu'est-ce qu'un espace clos? ».

PLAN D'ACTION - RAPPEL DES PREMIÈRES ÉTAPES

- COORDINATION PARTAIRE**
 - Obtenir l'engagement de la direction.
 - Désigner une personne qui aura pour responsabilité de coordonner la réalisation du plan d'action pour l'implémentation de la mise à jour du programme de prévention spécifique aux espaces clos pour l'ensemble de l'organisation.
- AUTOÉVALUATION**
 - Remplir le formulaire d'autoévaluation, disponible au la page 16 de cette fiche.
- COMITÉ DE TRAVAIL PARTAIRE**
 - Créer un comité de travail partitaire. Les membres de celui-ci doivent bien respecter les besoins de l'organisation. Ce comité est essentiel pour assurer la réussite de la mise à jour du programme de prévention spécifique aux espaces clos pour l'ensemble de l'organisation.
- POLITIQUE SUR LES ESPACES CLOS**
 - Élaborer une politique sur les espaces clos (PST) pour l'ensemble de l'organisation.
 - Signer cette politique et la diffuser à l'ensemble de l'organisation. Elle doit être l'engagement de la direction à réaliser ce plan d'action.
- INVENTAIRE ET ANALYSES DES ESPACES CLOS**
 - Désigner les travailleurs et travailleurs compétents qui collaboreront avec la personne qualifiée.
 - Élaborer ou mettre à jour la liste des espaces qui peuvent potentiellement répondre à la définition d'un espace clos. Parmi ceux-ci, distinguer les tâches qui peuvent être effectuées dans un espace clos ou un espace avec accès restreint.

Un formulaire est disponible à l'adresse suivante : <https://www.irsst.qc.ca/fr/ressources/1489>

IDENTIFICATION DES ESPACES CLOS OU DES ESPACES AVEC ACCÈS RESTREINT

EST-CE POTENTIELLEMENT UN ESPACE CLOS?

Un espace totalement ou partiellement fermé, où un événement ou, une activité, un exercice, un chantier, une visite, un atelier, un cours ou une formation a lieu, est-il susceptible d'être un espace clos, un espace avec accès restreint ou un espace avec accès restreint?

NON	OUI
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ET

Il y a-t-il des risques associés à cet espace clos (accidents, incendies, intoxications, etc.) ?

NON	OUI
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Risque atmosphérique ou lié à la température :

« **Risque d'hygiène** » (écoulement de fluide, contamination de l'organisme (bactéries, parasites, champignons, etc.) ou contamination de la main, etc.) dans l'atmosphère de l'espace clos ou dans l'atmosphère des espaces adjacents.

« **Risque d'hygiène** » (écoulement de fluide, contamination de l'organisme (bactéries, parasites, champignons, etc.) ou contamination de la main, etc.) dans l'atmosphère des espaces adjacents.

« **Risque d'hygiène** » (écoulement de fluide, contamination de l'organisme (bactéries, parasites, champignons, etc.) ou contamination de la main, etc.) dans l'atmosphère des espaces adjacents.

« **Risque d'hygiène** » (écoulement de fluide, contamination de l'organisme (bactéries, parasites, champignons, etc.) ou contamination de la main, etc.) dans l'atmosphère des espaces adjacents.

« **Risque d'hygiène** » (écoulement de fluide, contamination de l'organisme (bactéries, parasites, champignons, etc.) ou contamination de la main, etc.) dans l'atmosphère des espaces adjacents.

« **Risque d'hygiène** » (écoulement de fluide, contamination de l'organisme (bactéries, parasites, champignons, etc.) ou contamination de la main, etc.) dans l'atmosphère des espaces adjacents.

« **Risque d'hygiène** » (écoulement de fluide, contamination de l'organisme (bactéries, parasites, champignons, etc.) ou contamination de la main, etc.) dans l'atmosphère des espaces adjacents.

« **Risque d'hygiène** » (écoulement de fluide, contamination de l'organisme (bactéries, parasites, champignons, etc.) ou contamination de la main, etc.) dans l'atmosphère des espaces adjacents.

« **Risque d'hygiène** » (écoulement de fluide, contamination de l'organisme (bactéries, parasites, champignons, etc.) ou contamination de la main, etc.) dans l'atmosphère des espaces adjacents.

« **Risque d'hygiène** » (écoulement de fluide, contamination de l'organisme (bactéries, parasites, champignons, etc.) ou contamination de la main, etc.) dans l'atmosphère des espaces adjacents.

« **Risque d'hygiène** » (écoulement de fluide, contamination de l'organisme (bactéries, parasites, champignons, etc.) ou contamination de la main, etc.) dans l'atmosphère des espaces adjacents.

« **Risque d'hygiène** » (écoulement de fluide, contamination de l'organisme (bactéries, parasites, champignons, etc.) ou contamination de la main, etc.) dans l'atmosphère des espaces adjacents.

« **Risque d'hygiène** » (écoulement de fluide, contamination de l'organisme (bactéries, parasites, champignons, etc.) ou contamination de la main, etc.) dans l'atmosphère des espaces adjacents.

« **Risque d'hygiène** » (écoulement de fluide, contamination de l'organisme (bactéries, parasites, champignons, etc.) ou contamination de la main, etc.) dans l'atmosphère des espaces adjacents.

« **Risque d'hygiène** » (écoulement de fluide, contamination de l'organisme (bactéries, parasites, champignons, etc.) ou contamination de la main, etc.) dans l'atmosphère des espaces adjacents.

« **Risque d'hygiène** » (écoulement de fluide, contamination de l'organisme (bactéries, parasites, champignons, etc.) ou contamination de la main, etc.) dans l'atmosphère des espaces adjacents.

« **Risque d'hygiène** » (écoulement de fluide, contamination de l'organisme (bactéries, parasites, champignons, etc.) ou contamination de la main, etc.) dans l'atmosphère des espaces adjacents.

« **Risque d'hygiène** » (écoulement de fluide, contamination de l'organisme (bactéries, parasites, champignons, etc.) ou contamination de la main, etc.) dans l'atmosphère des espaces adjacents.

« **Risque d'hygiène** » (écoulement de fluide, contamination de l'organisme (bactéries, parasites, champignons, etc.) ou contamination de la main, etc.) dans l'atmosphère des espaces adjacents.

« **Risque d'hygiène** » (écoulement de fluide, contamination de l'organisme (bactéries, parasites, champignons, etc.) ou contamination de la main, etc.) dans l'atmosphère des espaces adjacents.

« **Risque d'hygiène** » (écoulement de fluide, contamination de l'organisme (bactéries, parasites, champignons, etc.) ou contamination de la main, etc.) dans l'atmosphère des espaces adjacents.

« **Risque d'hygiène** » (écoulement de fluide, contamination de l'organisme (bactéries, parasites, champignons, etc.) ou contamination de la main, etc.) dans l'atmosphère des espaces adjacents.

« **Risque d'hygiène** » (écoulement de fluide, contamination de l'organisme (bactéries, parasites, champignons, etc.) ou contamination de la main, etc.) dans l'atmosphère des espaces adjacents.

« **Risque d'hygiène** » (écoulement de fluide, contamination de l'organisme (bactéries, parasites, champignons, etc.) ou contamination de la main, etc.) dans l'atmosphère des espaces adjacents.

« **Risque d'hygiène** » (écoulement de fluide, contamination de l'organisme (bactéries, parasites, champignons, etc.) ou contamination de la main, etc.) dans l'atmosphère des espaces adjacents.

« **Risque d'hygiène** » (écoulement de fluide, contamination de l'organisme (bactéries, parasites, champignons, etc.) ou contamination de la main, etc.) dans l'atmosphère des espaces adjacents.

« **Risque d'hygiène** » (écoulement de fluide, contamination de l'organisme (bactéries, parasites, champignons, etc.) ou contamination de la main, etc.) dans l'atmosphère des espaces adjacents.

« **Risque d'hygiène** » (écoulement de fluide, contamination de l'organisme (bactéries, parasites, champignons, etc.) ou contamination de la main, etc.) dans l'atmosphère des espaces adjacents.

IDENTIFICATION DES ESPACES CLOS OU DES ESPACES AVEC ACCÈS RESTREINT

IDENTIFICATION DES SITUATIONS DE TRAVAIL ET DES TÂCHES

Pour chaque établissement, les personnes qualifiées identifieront, en collaboration avec le personnel compétent et les gestionnaires concernés, les différentes situations de travail, ainsi que les tâches qui :

- peuvent être effectuées de l'extérieur, c'est-à-dire sans entrer dans l'espace clos;
- doivent absolument être effectuées de l'intérieur de l'espace clos;
- impliquent aucun des risques identifiés à la définition d'un espace clos ou pour lesquelles d'autres sections du PST et procédures sécuritaires s'appliquent.

ATTENTION

Les risques peuvent être inhérents au contenu de l'espace, à son aménagement ou aux tâches liées aux interventions à effectuer et pour lesquelles des procédures sécuritaires de travail doivent s'appliquer.

INTERVENTIONS DANS UN « ESPACE AVEC ACCÈS RESTREINT » OU SANS ENTRER DANS L'ESPACE CLOS

Un espace avec accès restreint est un espace totalement ou partiellement fermé **présentant aucun des risques mentionnés dans la définition d'espace clos du PST**, incluant ceux énumérés par les travaux. Les accès et sorties peuvent être restreints ou de petites dimensions ou l'espace peut présenter une configuration interne qui compliquera l'évacuation ou du travailleur (ex. un plafond bas, la présence des premiers secours, la présence de lits, des autres interventions d'urgence). Appliquer les sections du PST qui s'appliquent, notamment pour contrôler les autres risques sous-jacents d'être présents :

- les procédures de travail sécuritaires (plans par étage) ou au sans fiche/schéma spécifique (soudage, travail à chaud, travail en hauteur, risques chimiques et biologiques, etc.);
- selon les risques sous-jacents d'être présents, valident l'importance pour démontrer que le contrôle de sa qualité par la ventilation est efficace, notamment lorsque les travaux génèrent des contaminants;
- une méthode de surveillance efficace pour le travail dans un espace clos ([GISEP](#) ou [GISEP](#));
- les premiers secours et bonnes pratiques, une procédure de sauvetage spécifique (en hauteur, de désencastrement, etc.).

ATTENTION

Dans tous les cas, les risques doivent être identifiés et contrôlés. En cas de doute, consultez l'association concernée dans un espace clos.

IDENTIFICATION

Il est fortement recommandé d'apposer une étiquette avec un avertissement d'interdiction d'entrer pour que les travailleurs et les travailleurs puissent se référer à la fiche de renseignements, les gestionnaires, travailleurs et travailleurs et ceux traitant peuvent identifier sur l'étiquette de cet état :

- les différentes situations de travail;
- les risques associés aux tâches à accomplir dans ces différentes situations de travail;
- les procédures sécuritaires de travail applicables à chacune des tâches ou espaces clos, y compris, travail à chaud, etc. ;
- le protocole d'appel et de communication encherchant les premiers secours ou les procédures de sauvetage appropriées (espaces clos, travail en hauteur, de désencastrement, etc.).



IDENTIFICATION DES ESPACES CLOS OU DES ESPACES AVEC ACCÈS RESTREINT

Preciser sur la fiche de renseignements à l'espace clos ou l'espace avec accès restreint les différentes situations de travail, les tâches et les procédures sécuritaires de travail qui s'appliquent.

SITUATIONS DE TRAVAIL ET TÂCHES

Énumérer les situations de travail généralement rencontrées pour cet espace clos ou avec accès restreint.

- Ex. : l'entretien/l'entretien, dans un lieu isolé (local technique, sous-sol, toit) où la communication peut être difficile en raison d'interférences; unurgence à s'inscrire quel moment du jour ou de la nuit, etc.

SANS ENTRER

Tâches effectuées à partir de l'extérieur de l'espace clos.

- Ex. : tâche (observation visuelle, mesure de niveau, etc.) ; appliquer la procédure (indiquer le nom et le numéro).

EN ESPACE CLOS

Tâches pour lesquelles des procédures sécuritaires d'entrée, de travail et de sauvetage en espace clos s'appliquent.

- Ex. : tâche (indiquer le nom) ; [indiquer] (indiquer)
- Ex. : tâche (indiquer le nom) ; [indiquer] (indiquer)

Tâches pour lesquelles des procédures sécuritaires de travail complémentaires s'appliquent.

- Ex. : tâche (indiquer le nom) ; [indiquer] (indiquer le nom et le numéro)
- Ex. : tâche (indiquer le nom) ; [indiquer] (indiquer le nom et le numéro)

EN ESPACE AVEC ACCÈS RESTREINT

Tâches effectuées dans un espace sans aucun des risques identifiés dans la définition d'espace clos du PST, avec un accès restreint ou une configuration interne restreinte qui complique l'évacuation, la production des premiers secours, le sauvetage ou les autres interventions d'urgence.

- Ex. : tâche (indiquer le nom ou toutes les tâches) ; [indiquer] la procédure (indiquer le nom et le numéro ou le S.S. Sans étiquette ou à la page de fiche applicable)

Si une modification est apportée à la méthode de travail ou si une autre tâche doit être effectuée, déterminer une analyse de celle-ci pour cet espace par une personne qualifiée.

EXEMPLES DE TYPES DE SAUVEGAGE

- « K1 » Sauvetage externe;
- « H1 » Sauvetage horizontal;
- « D1 » Désencastrement;
- « S1 » Sauvetage vertical/haut/bas/profond;
- « H1 » Sauvetage horizontal;
- « D1 » Désencastrement;

L'ONGS et les premiers secours à l'extérieur d'un espace clos s'appliquent à toutes les situations de travail.

ATTENTION

Chaque tâche doit faire l'objet d'une analyse approfondie par la personne qualifiée, élaborée en collaboration avec le personnel compétent et les gestionnaires concernés.

Pour toutes questions, veuillez communiquer avec votre association sectorielle partenaire.

Logo de l'association sectorielle partenaire (APSSAP) et autres logos.



EST-CE POTENTIELLEMENT UN ESPACE CLOS?

1) Espace totalement ou partiellement fermé, tel un réservoir, un silo, une cuve, une trémie, une chambre, une voûte, une fosse, y compris une fosse et une préfosse à lisier, un égout, un tuyau, une cheminée, un puits d'accès, une citerne de wagon ou de camion ou une pale d'éolienne.	NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>
	ET	↓
2) Qui présente un ou plusieurs des risques suivants en raison du confinement (contient/renferme/accumule) : Ces risques peuvent être inhérents à son contenu, introduits de son environnement ou générés par les travaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Risque atmosphérique ou lié à sa température :</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Risque d'asphyxie : difficulté ou arrêt respiratoire causé par une consommation de l'oxygène (flamme, respiration humaine, réaction chimique, etc.) ou son déplacement (fuite, dégazage, décomposition de la matière organique, etc.) dans l'atmosphère de l'espace clos. On distingue généralement deux types d'asphyxiants : <ul style="list-style-type: none"> • Asphyxiant simple : substance qui déplace l'air, ce qui peut avoir pour conséquence d'abaisser le pourcentage d'oxygène dans l'atmosphère de l'espace clos (méthane (CH₄), éthane (C₂H₆), hydrogène (H₂), hélium (He), azote (N₂), argon (Ar), etc.). • Asphyxiant chimique : substance qui empêche l'oxygénation normale et qui a pour effet de nuire au transport de l'oxygène dans le sang (monoxyde de carbone (CO), cyanure d'hydrogène (HCN), sulfure d'hydrogène (H₂S), etc.). Les asphyxiants chimiques peuvent aussi présenter un risque d'intoxication. 	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> ► Risque d'intoxication : substance toxique présente dans l'atmosphère (aérosols, vapeurs, etc.) pouvant entraîner diverses réactions physiologiques mortelles ou aiguës avec perte de conscience ou de jugement, avec un effet immédiat ou à retardement ou les deux à la fois, comme les oxydes d'azote. La substance toxique peut être inhalée, ingérée (gouttelettes en suspension) ou intégrée par contact cutané (absorption d'un solvant organique, etc.). Les contaminants ayant des effets chroniques ou cancérogènes sur la santé à court, moyen ou long terme doivent être pris en compte parmi les risques à identifier, mais ne font pas partie de ceux qui sont ciblés par la définition. En théorie, une baisse d'environ 1% d'oxygène (O₂) indique un déplacement d'environ 5% d'air par une autre substance, soit approximativement 50 000 ppm, ce qui peut être potentiellement toxique. 	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> ► Risque d'incendie ou d'explosion associé à l'atmosphère : augmente lorsque la concentration d'un gaz ou d'une vapeur inflammable est supérieure à 5% de sa limite inférieure d'inflammabilité (LIE). D'autres dangers tels que la présence de poussières combustibles ou une concentration en oxygène plus grande que 23,0% doivent également être pris en compte. 	<input type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> ► Risque associé à la température de l'atmosphère : perte de conscience ou de jugement associée à une contrainte thermique (déséquilibre thermique chez la travailleuse ou le travailleur causé par une ambiance chaude). Le port d'équipements de protection individuels et l'effort physique déployé peuvent augmenter la contrainte thermique, ce qui pourrait empêcher la travailleuse ou le travailleur d'évacuer. 	<input type="checkbox"/>	
	OU	↓
<p>Risque d'ensevelissement</p> <p>Peut se produire lorsque la matière est mise en mouvement (écoulement par gravité, démarrage d'un convoyeur, etc.), lorsqu'un amoncellement de matériel cède (effondrement sous le poids de la travailleuse ou du travailleur, chute de matière sur la personne, etc.) ou lors des activités de remplissage/vidange.</p>	<input type="checkbox"/>	
	OU	↓
<p>Risque de noyade ou d'entraînement en raison du niveau ou du débit d'un liquide</p> <p>Peut se produire lorsqu'un niveau est présent, ou encore lors de l'arrivée subite du niveau ou du débit d'un liquide pouvant submerger ou entraîner la travailleuse ou le travailleur et l'empêcher d'évacuer l'espace clos.</p>	<input type="checkbox"/>	
		↓
<p>NON</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Le critère 1) n'est pas présent : c'est un Lieu de travail'. ► Le critère 1) est présent, mais pas le 2) : le lieu peut être considéré comme étant un ESPACE AVEC ACCÈS RESTREINT. Se rapporter à la page suivante de cette fiche. Dans les deux cas, appliquer les sections du RSST qui s'imposent. 	<p>OUI</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Les critères 1) et 2) sont présents. <p>Appliquer les dispositions relatives à la section « Travail dans un espace clos » du RSST.</p>	

Identification des espaces clos et des espaces avec accès restreint

IDENTIFICATION DES ESPACES CLOS OU DES ESPACES AVEC ACCÈS RESTREINT

FICHE

L'une des conditions gagnantes pour implémenter ou mettre à jour un programme de prévention spécifique aux espaces clos consiste à élaborer et mettre en application un « plan d'action ». L'une des premières étapes de ce plan d'action est d'élaborer ou de mettre à jour la liste des espaces clos de chacun des établissements/infrastructures de l'organisation. Cette fiche est complémentaire à la fiche « Qu'il est ou qu'un espace clos? ».

PLAN D'ACTION – RAPPEL DES PREMIÈRES ÉTAPES

- COORDINATION PARTAIRE**
 - Obtenir l'engagement de la direction.
 - Désigner une personne qui aura pour responsabilité de coordonner la réalisation du plan d'action pour l'implémentation de la mise à jour du programme de prévention spécifique aux espaces clos pour l'ensemble de l'organisation.
- AUTOÉVALUATION**
 - Remplir le formulaire d'autoévaluation, disponible au la page 36 de cette fiche.
- COMITÉ DE TRAVAIL PARTAIRE**
 - Créer un comité de travail partitaire. Les membres de celui-ci doivent bien respecter les besoins de l'organisation. Ce comité est essentiel pour assurer le succès de la démarche.
- POLITIQUE SUR LES ESPACES CLOS**
 - Élaborer une politique sur les espaces clos.
 - Signer cette politique et la diffuser à l'ensemble de l'organisation. Cette politique doit être intégrée au programme de prévention de la direction à réaliser ce plan d'action.
- INVENTAIRE ET ANALYSES DES ESPACES CLOS**
 - Désigner les travailleurs et travailleurs complémentaires qui collaboreront avec la personne qualifiée.
 - Élaborer ou mettre à jour la liste des espaces qui peuvent potentiellement répondre à la définition d'un espace clos. Parmi ceux-ci, distinguer les tâches qui peuvent être effectuées dans un espace clos ou un espace avec accès restreint.



IDENTIFICATION DES ESPACES CLOS OU DES ESPACES AVEC ACCÈS RESTREINT

EST-CE POTENTIELLEMENT UN ESPACE CLOS?

Un espace totalement ou partiellement fermé, où un intervenant ou, une équipe, un technicien, un ouvrier, une visiteuse, un plongeur ou un plongeur en apnée se trouve à l'intérieur, est-il susceptible de constituer un espace clos ou un espace avec accès restreint? **NON** **OUI**

Un espace en profondeur à un égout, un puits, un entonnoir, un puits d'aération, une fosse à égout ou un réservoir d'eau ou d'air comprimé. **NON** **OUI**

Un espace qui présente un ou plusieurs des risques suivants dans le tableau ci-dessous (cocher les renseignements). **NON** **OUI**

- Risque atmosphérique ou lié à sa température :**
 - Risque d'hygiène** : présence d'un risque lié à une concentration de l'organisme (bactérie, négativité humaine, réaction chimique, etc.) ou un déplacement d'air, d'objets, d'occupants de la machine (opérateur, etc.) dans l'atmosphère de l'espace clos ou d'émissions générées par l'équipement.
 - Asphyxie simple** : substitution qui dilue l'air ou qui agit soit par congélation d'abaisser le pourcentage.
 - Asphyxie chimique** : substitution qui dilue l'air comprimé (CO₂, éthane (C₂H₆), hydrogène (H₂), méthane (CH₄), azote (N₂), argon (Ar), etc.).
 - Asphyxie chimique** : substitution qui empêche l'oxygénation normale et qui a pour effet de faire un mélange de l'oxygène dans le sang (monoxyde de carbone (CO), cyanure d'hydrogène (HCN), sulfure d'hydrogène (H₂S), etc.).
 - Un congélateur chimique peut aussi présenter un risque d'asphyxie.
- Risque d'inhalation** : inhalation directe par le biais de l'organisme (bactérie, virus, etc.) ou par le biais de la machine (jet d'air comprimé) ou de l'équipement ou par le biais de la machine (jet d'air comprimé) ou de l'équipement ou par le biais de la machine (jet d'air comprimé) ou de l'équipement ou par le biais de la machine (jet d'air comprimé) ou de l'équipement.
- Risque d'écoulement ou d'explosion** : écoulement ou explosion d'un gaz ou d'un liquide inflammable ou explosif.

Risque d'isolement : une personne ou une équipe est isolée dans un espace clos ou un espace avec accès restreint.

Risque de rayonnement ou d'entraînement en raison du ou du débit d'un liquide : un liquide est en mouvement dans un espace clos ou un espace avec accès restreint.

Risque de confinement : un liquide est en mouvement dans un espace clos ou un espace avec accès restreint.

Risque de confinement : un liquide est en mouvement dans un espace clos ou un espace avec accès restreint.

Risque de confinement : un liquide est en mouvement dans un espace clos ou un espace avec accès restreint.

Risque de confinement : un liquide est en mouvement dans un espace clos ou un espace avec accès restreint.

Risque de confinement : un liquide est en mouvement dans un espace clos ou un espace avec accès restreint.

Risque de confinement : un liquide est en mouvement dans un espace clos ou un espace avec accès restreint.

Risque de confinement : un liquide est en mouvement dans un espace clos ou un espace avec accès restreint.

Risque de confinement : un liquide est en mouvement dans un espace clos ou un espace avec accès restreint.

Risque de confinement : un liquide est en mouvement dans un espace clos ou un espace avec accès restreint.

Risque de confinement : un liquide est en mouvement dans un espace clos ou un espace avec accès restreint.

Risque de confinement : un liquide est en mouvement dans un espace clos ou un espace avec accès restreint.

Risque de confinement : un liquide est en mouvement dans un espace clos ou un espace avec accès restreint.

Risque de confinement : un liquide est en mouvement dans un espace clos ou un espace avec accès restreint.

Risque de confinement : un liquide est en mouvement dans un espace clos ou un espace avec accès restreint.

Risque de confinement : un liquide est en mouvement dans un espace clos ou un espace avec accès restreint.

Risque de confinement : un liquide est en mouvement dans un espace clos ou un espace avec accès restreint.

Risque de confinement : un liquide est en mouvement dans un espace clos ou un espace avec accès restreint.

Risque de confinement : un liquide est en mouvement dans un espace clos ou un espace avec accès restreint.

Risque de confinement : un liquide est en mouvement dans un espace clos ou un espace avec accès restreint.

IDENTIFICATION DES ESPACES CLOS OU DES ESPACES AVEC ACCÈS RESTREINT

IDENTIFICATION DES SITUATIONS DE TRAVAIL ET DES TÂCHES

Pour chaque établissement, les personnes qualifiées identifieront, en collaboration avec le personnel compétent et les gestionnaires concernés, les différentes situations de travail, ainsi que les tâches qui :

- peuvent être effectuées de l'extérieur, c'est-à-dire sans entrer dans l'espace clos;
- doivent absolument être effectuées de l'intérieur de l'espace clos;
- ne génèrent aucun des risques mentionnés à la définition d'un espace clos ou pour lesquelles d'autres sections du RST et procédures sécuritaires s'appliquent.

ATTENTION Les risques peuvent être inhérents au contenu de l'espace, à son aménagement ou aux tâches liées aux interventions à effectuer et pour lesquelles des procédures sécuritaires de travail doivent s'appliquer.

INTERVENTIONS DANS UN « ESPACE AVEC ACCÈS RESTREINT » OU SANS ENTRER DANS L'ESPACE CLOS

Un espace avec accès restreint est un espace totalement ou partiellement fermé ne présentant aucun des risques mentionnés dans la définition d'un espace clos du RST, incluant ceux énumérés par le travailleur. Des accès et sorties peuvent être aménagés ou de petites dimensions ou l'espace peut présenter une configuration interne qui compliquera l'évacuation ou du travailleur (ex. un ponton), la production des premiers secours, le sauvetage ou les autres interventions d'urgence. Appliquer les sections du RST qui s'appliquent, notamment pour contrôler les autres risques sous-jacents d'être présents :

- les procédures de travail sécuritaires (plans par étage) et/ou sans fiche/schémas spécifiques (soudage, travail à chaud, travail en hauteur, risques chimiques et biologiques, etc.);
- selon les risques sous-jacents d'être présents, valident l'importance pour déterminer que le contrôle de sa qualité par ventilation est efficace, notamment lorsque les travaux génèrent des contaminants;
- une méthode de surveillance efficace pour le travail dans un espace clos ([GDSST](#) ou [GDSST](#));
- les premiers secours et les autres interventions d'urgence, une procédure de sauvetage spécifique (en hauteur, de désencastrement, etc.).

ATTENTION Dans tous les cas, les risques doivent être identifiés et contrôlés. En cas de doute, consultez l'expertise comme établi en espace clos.

IDENTIFICATION

À cet égard, nous recommandons d'apposer une étiquette avec un avertissement d'interdiction d'entrer pour que les travailleurs et les travailleurs puissent se référer à la fiche de renseignements.

ANSI, avec les informations contenues sur la « Fiche de renseignements », les gestionnaires, travailleurs et travailleurs et ceux traités peuvent identifier sur l'étiquette de couleur :

- les différentes situations de travail;
- les risques associés aux tâches à accomplir dans ces différentes situations de travail;
- les procédures sécuritaires de travail applicables à chacune des tâches ou espaces clos, confinement, travail à chaud, etc. ainsi que;
- le protocole d'appel et de communication avec les premiers secours ou les procédures de sauvetage appropriées (espaces clos, travail en hauteur, de désencastrement, etc.).



IDENTIFICATION DES ESPACES CLOS OU DES ESPACES AVEC ACCÈS RESTREINT

Preciser sur la « Fiche de renseignements » de l'espace clos ou de l'espace avec accès restreint les différentes situations de travail, les tâches et les procédures sécuritaires de travail qui s'appliquent.

SITUATIONS DE TRAVAIL ET TÂCHES

Énumérer les situations de travail généralement reconnues pour ces espaces clos ou avec accès restreint.

- Ex. : l'entretien/l'entretien, dans un lieu clos (local technique, sous-sol, etc.) où la communication peut être difficile en raison d'interférences, en urgence à l'impromptu quel moment du jour ou de la nuit, etc.

SANS ENTRER Tâches effectuées à partir de l'extérieur de l'espace clos.

- Ex. : tâche (observation visuelle, mesure de niveau, etc.) ; appliquer la procédure (indiquer le nom et le numéro).

EN ESPACE CLOS

Tâches pour lesquelles des procédures sécuritaires d'entrée, de travail et de sauvetage en espace clos s'appliquent.

- Ex. : tâche (indiquer le nom) ; [procédure]

Tâches pour lesquelles des procédures sécuritaires de travail complémentaires s'appliquent.

- Ex. : tâche (indiquer le nom) ; [procédure]

Tâches pour lesquelles des procédures sécuritaires de travail et de sauvetage en espace clos s'appliquent.

- Ex. : tâche (indiquer le nom) ; [procédure]

EN ESPACE AVEC ACCÈS RESTREINT

Tâches effectuées dans un espace sans aucun des risques identifiés dans la définition d'un espace clos du RST, avec un accès restreint ou une configuration interne complexe qui complique l'évacuation, la production des premiers secours, le sauvetage ou les autres interventions d'urgence.

Ex. : tâche (indiquer le nom et toutes les tâches) ; appliquer la procédure (indiquer le nom et le numéro ou l'ID). Sans objet si un ID n'a pas de fiche spécifique ID.

Si une modification est apportée à la méthode de travail ou si une autre tâche doit être effectuée, déterminer une analyse de celle-ci pour cet espace par une personne qualifiée.

EXEMPLES DE TYPES DE SAUVEGAGE

- EV : Sauvetage externe;
- SV : Sauvetage vertical/haut/bas/profond;
- SI : Sauvetage interne;
- SH : Sauvetage horizontal;
- DSS : Sauvetage interne en atmosphère confinée;
- DI : Désencastrement.

Ouvrages et les premiers secours à l'extérieur d'un espace clos s'appliquent à toutes les situations de travail.

ATTENTION

Chaque tâche doit faire l'objet d'une analyse approfondie par la personne qualifiée, élaborée en collaboration avec le personnel compétent et les gestionnaires concernés.

Pour toutes questions, veuillez communiquer avec votre association sectorielle partenaire.



Identification des espaces clos et des espaces avec accès restreint

IDENTIFICATION DES SITUATIONS DE TRAVAIL ET DES TÂCHES

Pour chaque établissement, la/les personne(s) qualifiée(s) identifie(nt), en collaboration avec le personnel compétent et les gestionnaires concernés, les différentes situations de travail, ainsi que les tâches qui :

- ▶ peuvent être effectuées de l'extérieur, c'est-à-dire sans entrer dans l'espace clos;
- ▶ doivent absolument être effectuées de l'intérieur de l'espace clos;
- ▶ ne génèrent aucun des risques énumérés à la définition d'un espace clos et pour lesquelles d'autres sections du RSST et procédures sécuritaires s'appliquent.

ATTENTION

Les risques peuvent être inhérents au contenu de l'espace, à son environnement ou aux tâches liées aux interventions à effectuer et pour lesquelles des procédures sécuritaires de travail devront s'appliquer.



APSSAP



Outil personnalisable



APSSAP



Identification des espaces clos et des espaces avec accès restreint

IDENTIFICATION DES ESPACES CLOS OU DES ESPACES AVEC ACCÈS RESTREINT

FICHE

L'une des conditions gagnantes pour implémenter ou mettre à jour un programme de prévention spécifique aux espaces clos consiste à élaborer et mettre en application un « plan d'action ». Une des premières étapes de ce plan d'action est d'élaborer ou de mettre à jour la liste des espaces clos de chacun des établissements/infrastructures de l'organisation. Cette fiche est complémentaire à la fiche « Qui/et où qu'il y ait un espace clos? ».

PLAN D'ACTION – RAPPEL DES PREMIÈRES ÉTAPES

- COORDINATION PARTAIRE**
 - Obtenir l'engagement de la direction.
 - Désigner une personne qui aura pour responsabilité de coordonner la réalisation du plan d'action pour l'implémentation de la mise à jour du programme de prévention spécifique aux espaces clos pour l'ensemble de l'organisation.
 - Identifier les établissements et infrastructures couverts par le plan d'action.
- AUTOÉVALUATION**

Remplir le formulaire d'autoévaluation, disponible au la page 16 de cette fiche.

 - Désigner une ou deux personnes qualifiées (qualifications, expérience, localisation) des informations concernant les risques et les mesures de prévention pour les interventions dans les espaces clos.
 - Former et informer tous les membres de ce comité, incluant les personnes qualifiées de la coordination et de la coordination.
- COMITÉ DE TRAVAIL PARTAIRE**
 - Créer un comité de travail partitaire. Les membres de celui-ci doivent bien respecter les besoins de l'organisation. Ce comité est essentiel pour assurer la réussite de la mise à jour du programme de prévention spécifique aux espaces clos.
 - Définir les rôles et les responsabilités des différents intervenants pour tous les niveaux de l'organisation (direction, gestionnaires, travailleurs et travailleurs, comité de santé et sécurité (CSS) et représentants en santé et sécurité (RS), agents de liaison (ALS) et sous-traitants).
- POLITIQUE SUR LES ESPACES CLOS**
 - Élaborer une politique sur les espaces clos (EST) pour les établissements dans les espaces clos.
 - Signer cette politique et la diffuser à l'ensemble de l'organisation. Définir l'engagement de la direction à réaliser ce plan d'action.
- INVENTAIRE ET ANALYSES DES ESPACES CLOS**
 - Désigner des travailleurs et travailleurs compétents qui collaboreront avec la personne(s) qualifié(s).
 - Élaborer ou mettre à jour la liste des espaces qui peuvent potentiellement répondre à la définition d'un espace clos. Parmi ceux-ci, désigner les tâches qui peuvent être effectuées dans un espace clos ou un espace avec accès restreint.

Un document sur la réalisation de la fiche est disponible en annexe 1 de cette fiche. Pour plus d'informations, contactez votre association sectorielle.

IDENTIFICATION DES ESPACES CLOS OU DES ESPACES AVEC ACCÈS RESTREINT

EST-CE POTENTIELLEMENT UN ESPACE CLOS?

Un espace clos est un espace où, en raison de sa forme, de sa structure, de sa taille, de son accès, de son utilisation ou de son utilisation prévue, il est possible de s'y trouver et d'y rester pendant un certain temps.

Un espace clos est un espace où, en raison de sa forme, de sa structure, de sa taille, de son accès, de son utilisation ou de son utilisation prévue, il est possible de s'y trouver et d'y rester pendant un certain temps.

Un espace clos est un espace où, en raison de sa forme, de sa structure, de sa taille, de son accès, de son utilisation ou de son utilisation prévue, il est possible de s'y trouver et d'y rester pendant un certain temps.

Un espace clos est un espace où, en raison de sa forme, de sa structure, de sa taille, de son accès, de son utilisation ou de son utilisation prévue, il est possible de s'y trouver et d'y rester pendant un certain temps.

Un espace clos est un espace où, en raison de sa forme, de sa structure, de sa taille, de son accès, de son utilisation ou de son utilisation prévue, il est possible de s'y trouver et d'y rester pendant un certain temps.

Un espace clos est un espace où, en raison de sa forme, de sa structure, de sa taille, de son accès, de son utilisation ou de son utilisation prévue, il est possible de s'y trouver et d'y rester pendant un certain temps.

Un espace clos est un espace où, en raison de sa forme, de sa structure, de sa taille, de son accès, de son utilisation ou de son utilisation prévue, il est possible de s'y trouver et d'y rester pendant un certain temps.

Un espace clos est un espace où, en raison de sa forme, de sa structure, de sa taille, de son accès, de son utilisation ou de son utilisation prévue, il est possible de s'y trouver et d'y rester pendant un certain temps.

Un espace clos est un espace où, en raison de sa forme, de sa structure, de sa taille, de son accès, de son utilisation ou de son utilisation prévue, il est possible de s'y trouver et d'y rester pendant un certain temps.

Un espace clos est un espace où, en raison de sa forme, de sa structure, de sa taille, de son accès, de son utilisation ou de son utilisation prévue, il est possible de s'y trouver et d'y rester pendant un certain temps.

Un espace clos est un espace où, en raison de sa forme, de sa structure, de sa taille, de son accès, de son utilisation ou de son utilisation prévue, il est possible de s'y trouver et d'y rester pendant un certain temps.

Un espace clos est un espace où, en raison de sa forme, de sa structure, de sa taille, de son accès, de son utilisation ou de son utilisation prévue, il est possible de s'y trouver et d'y rester pendant un certain temps.

Un espace clos est un espace où, en raison de sa forme, de sa structure, de sa taille, de son accès, de son utilisation ou de son utilisation prévue, il est possible de s'y trouver et d'y rester pendant un certain temps.

Un espace clos est un espace où, en raison de sa forme, de sa structure, de sa taille, de son accès, de son utilisation ou de son utilisation prévue, il est possible de s'y trouver et d'y rester pendant un certain temps.

Un espace clos est un espace où, en raison de sa forme, de sa structure, de sa taille, de son accès, de son utilisation ou de son utilisation prévue, il est possible de s'y trouver et d'y rester pendant un certain temps.

Un espace clos est un espace où, en raison de sa forme, de sa structure, de sa taille, de son accès, de son utilisation ou de son utilisation prévue, il est possible de s'y trouver et d'y rester pendant un certain temps.

Un espace clos est un espace où, en raison de sa forme, de sa structure, de sa taille, de son accès, de son utilisation ou de son utilisation prévue, il est possible de s'y trouver et d'y rester pendant un certain temps.

Un espace clos est un espace où, en raison de sa forme, de sa structure, de sa taille, de son accès, de son utilisation ou de son utilisation prévue, il est possible de s'y trouver et d'y rester pendant un certain temps.

Un espace clos est un espace où, en raison de sa forme, de sa structure, de sa taille, de son accès, de son utilisation ou de son utilisation prévue, il est possible de s'y trouver et d'y rester pendant un certain temps.

Un espace clos est un espace où, en raison de sa forme, de sa structure, de sa taille, de son accès, de son utilisation ou de son utilisation prévue, il est possible de s'y trouver et d'y rester pendant un certain temps.

Un espace clos est un espace où, en raison de sa forme, de sa structure, de sa taille, de son accès, de son utilisation ou de son utilisation prévue, il est possible de s'y trouver et d'y rester pendant un certain temps.

Un espace clos est un espace où, en raison de sa forme, de sa structure, de sa taille, de son accès, de son utilisation ou de son utilisation prévue, il est possible de s'y trouver et d'y rester pendant un certain temps.

Un espace clos est un espace où, en raison de sa forme, de sa structure, de sa taille, de son accès, de son utilisation ou de son utilisation prévue, il est possible de s'y trouver et d'y rester pendant un certain temps.

Un espace clos est un espace où, en raison de sa forme, de sa structure, de sa taille, de son accès, de son utilisation ou de son utilisation prévue, il est possible de s'y trouver et d'y rester pendant un certain temps.

Un espace clos est un espace où, en raison de sa forme, de sa structure, de sa taille, de son accès, de son utilisation ou de son utilisation prévue, il est possible de s'y trouver et d'y rester pendant un certain temps.

Un espace clos est un espace où, en raison de sa forme, de sa structure, de sa taille, de son accès, de son utilisation ou de son utilisation prévue, il est possible de s'y trouver et d'y rester pendant un certain temps.

Un espace clos est un espace où, en raison de sa forme, de sa structure, de sa taille, de son accès, de son utilisation ou de son utilisation prévue, il est possible de s'y trouver et d'y rester pendant un certain temps.

Un espace clos est un espace où, en raison de sa forme, de sa structure, de sa taille, de son accès, de son utilisation ou de son utilisation prévue, il est possible de s'y trouver et d'y rester pendant un certain temps.

Un espace clos est un espace où, en raison de sa forme, de sa structure, de sa taille, de son accès, de son utilisation ou de son utilisation prévue, il est possible de s'y trouver et d'y rester pendant un certain temps.

Un espace clos est un espace où, en raison de sa forme, de sa structure, de sa taille, de son accès, de son utilisation ou de son utilisation prévue, il est possible de s'y trouver et d'y rester pendant un certain temps.

Un espace clos est un espace où, en raison de sa forme, de sa structure, de sa taille, de son accès, de son utilisation ou de son utilisation prévue, il est possible de s'y trouver et d'y rester pendant un certain temps.

Un espace clos est un espace où, en raison de sa forme, de sa structure, de sa taille, de son accès, de son utilisation ou de son utilisation prévue, il est possible de s'y trouver et d'y rester pendant un certain temps.

Un espace clos est un espace où, en raison de sa forme, de sa structure, de sa taille, de son accès, de son utilisation ou de son utilisation prévue, il est possible de s'y trouver et d'y rester pendant un certain temps.

Un espace clos est un espace où, en raison de sa forme, de sa structure, de sa taille, de son accès, de son utilisation ou de son utilisation prévue, il est possible de s'y trouver et d'y rester pendant un certain temps.

IDENTIFICATION DES ESPACES CLOS OU DES ESPACES AVEC ACCÈS RESTREINT

IDENTIFICATION DES SITUATIONS DE TRAVAIL ET DES TÂCHES

Pour chaque établissement, les personnes qualifiées identifieront, en collaboration avec le personnel compétent et les gestionnaires concernés, les différentes situations de travail, ainsi que les tâches qui :

- peuvent être effectuées de l'extérieur, c'est-à-dire sans entrer dans l'espace clos;
- doivent absolument être effectuées de l'intérieur de l'espace clos;
- impliquent aucun des risques mentionnés à la définition d'un espace clos et qui sont traités dans d'autres sections du RST et procédures sécuritaires à appliquer.

ATTENTION : Les risques peuvent être inhérents au contenu de l'espace, à son aménagement ou aux tâches liées aux interventions à effectuer et aux procédures des procédures sécuritaires de travail devant être appliquées.

ATTENTION : Les risques peuvent être inhérents au contenu de l'espace, à son aménagement ou aux tâches liées aux interventions à effectuer et aux procédures des procédures sécuritaires de travail devant être appliquées.

ATTENTION : Les risques peuvent être inhérents au contenu de l'espace, à son aménagement ou aux tâches liées aux interventions à effectuer et aux procédures des procédures sécuritaires de travail devant être appliquées.

ATTENTION : Les risques peuvent être inhérents au contenu de l'espace, à son aménagement ou aux tâches liées aux interventions à effectuer et aux procédures des procédures sécuritaires de travail devant être appliquées.

ATTENTION : Les risques peuvent être inhérents au contenu de l'espace, à son aménagement ou aux tâches liées aux interventions à effectuer et aux procédures des procédures sécuritaires de travail devant être appliquées.

ATTENTION : Les risques peuvent être inhérents au contenu de l'espace, à son aménagement ou aux tâches liées aux interventions à effectuer et aux procédures des procédures sécuritaires de travail devant être appliquées.

ATTENTION : Les risques peuvent être inhérents au contenu de l'espace, à son aménagement ou aux tâches liées aux interventions à effectuer et aux procédures des procédures sécuritaires de travail devant être appliquées.

ATTENTION : Les risques peuvent être inhérents au contenu de l'espace, à son aménagement ou aux tâches liées aux interventions à effectuer et aux procédures des procédures sécuritaires de travail devant être appliquées.

ATTENTION : Les risques peuvent être inhérents au contenu de l'espace, à son aménagement ou aux tâches liées aux interventions à effectuer et aux procédures des procédures sécuritaires de travail devant être appliquées.

ATTENTION : Les risques peuvent être inhérents au contenu de l'espace, à son aménagement ou aux tâches liées aux interventions à effectuer et aux procédures des procédures sécuritaires de travail devant être appliquées.

ATTENTION : Les risques peuvent être inhérents au contenu de l'espace, à son aménagement ou aux tâches liées aux interventions à effectuer et aux procédures des procédures sécuritaires de travail devant être appliquées.

ATTENTION : Les risques peuvent être inhérents au contenu de l'espace, à son aménagement ou aux tâches liées aux interventions à effectuer et aux procédures des procédures sécuritaires de travail devant être appliquées.

ATTENTION : Les risques peuvent être inhérents au contenu de l'espace, à son aménagement ou aux tâches liées aux interventions à effectuer et aux procédures des procédures sécuritaires de travail devant être appliquées.

ATTENTION : Les risques peuvent être inhérents au contenu de l'espace, à son aménagement ou aux tâches liées aux interventions à effectuer et aux procédures des procédures sécuritaires de travail devant être appliquées.

ATTENTION : Les risques peuvent être inhérents au contenu de l'espace, à son aménagement ou aux tâches liées aux interventions à effectuer et aux procédures des procédures sécuritaires de travail devant être appliquées.

ATTENTION : Les risques peuvent être inhérents au contenu de l'espace, à son aménagement ou aux tâches liées aux interventions à effectuer et aux procédures des procédures sécuritaires de travail devant être appliquées.

ATTENTION : Les risques peuvent être inhérents au contenu de l'espace, à son aménagement ou aux tâches liées aux interventions à effectuer et aux procédures des procédures sécuritaires de travail devant être appliquées.

ATTENTION : Les risques peuvent être inhérents au contenu de l'espace, à son aménagement ou aux tâches liées aux interventions à effectuer et aux procédures des procédures sécuritaires de travail devant être appliquées.

ATTENTION : Les risques peuvent être inhérents au contenu de l'espace, à son aménagement ou aux tâches liées aux interventions à effectuer et aux procédures des procédures sécuritaires de travail devant être appliquées.

ATTENTION : Les risques peuvent être inhérents au contenu de l'espace, à son aménagement ou aux tâches liées aux interventions à effectuer et aux procédures des procédures sécuritaires de travail devant être appliquées.

ATTENTION : Les risques peuvent être inhérents au contenu de l'espace, à son aménagement ou aux tâches liées aux interventions à effectuer et aux procédures des procédures sécuritaires de travail devant être appliquées.

ATTENTION : Les risques peuvent être inhérents au contenu de l'espace, à son aménagement ou aux tâches liées aux interventions à effectuer et aux procédures des procédures sécuritaires de travail devant être appliquées.

ATTENTION : Les risques peuvent être inhérents au contenu de l'espace, à son aménagement ou aux tâches liées aux interventions à effectuer et aux procédures des procédures sécuritaires de travail devant être appliquées.

ATTENTION : Les risques peuvent être inhérents au contenu de l'espace, à son aménagement ou aux tâches liées aux interventions à effectuer et aux procédures des procédures sécuritaires de travail devant être appliquées.

ATTENTION : Les risques peuvent être inhérents au contenu de l'espace, à son aménagement ou aux tâches liées aux interventions à effectuer et aux procédures des procédures sécuritaires de travail devant être appliquées.

ATTENTION : Les risques peuvent être inhérents au contenu de l'espace, à son aménagement ou aux tâches liées aux interventions à effectuer et aux procédures des procédures sécuritaires de travail devant être appliquées.

ATTENTION : Les risques peuvent être inhérents au contenu de l'espace, à son aménagement ou aux tâches liées aux interventions à effectuer et aux procédures des procédures sécuritaires de travail devant être appliquées.

ATTENTION : Les risques peuvent être inhérents au contenu de l'espace, à son aménagement ou aux tâches liées aux interventions à effectuer et aux procédures des procédures sécuritaires de travail devant être appliquées.

ATTENTION : Les risques peuvent être inhérents au contenu de l'espace, à son aménagement ou aux tâches liées aux interventions à effectuer et aux procédures des procédures sécuritaires de travail devant être appliquées.

ATTENTION : Les risques peuvent être inhérents au contenu de l'espace, à son aménagement ou aux tâches liées aux interventions à effectuer et aux procédures des procédures sécuritaires de travail devant être appliquées.

ATTENTION : Les risques peuvent être inhérents au contenu de l'espace, à son aménagement ou aux tâches liées aux interventions à effectuer et aux procédures des procédures sécuritaires de travail devant être appliquées.

IDENTIFICATION DES ESPACES CLOS OU DES ESPACES AVEC ACCÈS RESTREINT

Preciser sur la fiche de renseignements à l'espace clos ou l'espace avec accès restreint les différentes situations de travail, les tâches et les procédures sécuritaires de travail qui s'appliquent.

SITUATIONS DE TRAVAIL ET TÂCHES

Énumérer les situations de travail généralement rencontrées pour ces espaces clos ou avec accès restreint.

- Ex. : l'entretien/l'entretien, dans un lieu isolé (outil technique, sous-sol, toit) ou la communication peut être difficile en raison d'interférences; en urgence à l'extérieur qu'il y ait un espace clos.

SANS ENTRER : Tâches effectuées à partir de l'extérieur de l'espace clos.

- Ex. : tâche (observation visuelle, mesure de niveau, etc.) ; appliquer la procédure (indiquer le nom et le numéro).

EN ESPACE CLOS : Tâches effectuées dans les procédures sécuritaires d'entrée, de travail et de sauvetage en espace clos (applicables).

- Ex. : tâche (indiquer le nom) ; [procédure]

Tâches pour lesquelles des procédures sécuritaires de travail complémentaires s'appliquent.

- Ex. : tâche (indiquer le nom) ; appliquer la procédure (indiquer le nom et le numéro) ; [procédure]

EN ESPACE AVEC ACCÈS RESTREINT : Tâches effectuées dans un espace sans aucun des risques identifiés dans la définition d'espace clos de RST, avec un accès restreint ou une configuration interne restreinte qui empêche l'évacuation, la production des premiers secours, le sauvetage ou les autres interventions d'urgence.

- Ex. : tâche (indiquer le nom et toutes les tâches) ; appliquer la procédure (indiquer le nom et le numéro ou le D) ; sans éligible à un R à la page de fiche applicable (S) ; [procédure]

Si une modification est apportée à la méthode de travail ou si une autre tâche doit être effectuée, déterminer une analyse de celle-ci pour cet espace par une personne qualifiée.

EXEMPLES DE TYPES DE SAUVETAGE

- EV : Sauvetage externe ;
- SV : Sauvetage vertical/haut/bas/profond ;
- SI : Sauvetage interne ;
- SA : Sauvetage atmosphérique ;
- DVS : Sauvetage interne en atmosphère confinée ;
- D : Désincarcération ;

Contingence et les premiers secours à l'extérieur d'un espace clos s'appliquent à toutes les situations de travail.

ATTENTION : Chaque tâche doit faire l'objet d'une analyse approfondie par la personne qualifiée, élaborée en collaboration avec le personnel compétent et les gestionnaires concernés.

Pour toutes questions, veuillez communiquer avec votre association sectorielle partenaire.

Un document sur la réalisation de la fiche est disponible en annexe 1 de cette fiche. Pour plus d'informations, contactez votre association sectorielle.



SITUATIONS DE TRAVAIL ET TÂCHES

Énumérer les situations de travail généralement rencontrées pour cet espace clos ou avec accès restreint.

- Ex. : à l'extérieur/à l'intérieur, dans un lieu isolé (local technique, sous-sol, toit) où la communication peut être difficile en raison des interférences; en urgence à n'importe quel moment du jour ou de la nuit, etc.

SANS ENTRER

Tâches effectuées à partir de l'extérieur de l'espace clos.

- Ex. : tâche (observation visuelle, mesure de niveau, etc.) : appliquer la procédure [indiquez le nom et le numéro].

EN ESPACE CLOS

Tâches pour lesquelles des procédures sécuritaires d'entrée, de travail et de sauvetage en espace clos s'appliquent. Préciser la position de travail, ex. : palier de repos, au fond ou autre.

Sauvetage*

- Ex. : tâche [indiquez le nom] :

[précisez]

- Ex. : tâche [indiquez le nom] :

[précisez]

Tâches pour lesquelles des procédures sécuritaires de travail complémentaires s'appliquent.

Sauvetage*

- Ex. : tâche [indiquez le nom] : appliquer la procédure [indiquez le nom et le numéro]

[précisez]

- Ex. : tâche [indiquez le nom] : joindre la procédure du sous-traitant [indiquez le nom et le numéro]

[précisez]

EN ESPACE AVEC ACCÈS RESTREINT

Tâches effectuées dans un espace sans aucun des risques identifiés dans la définition d'espace clos du RSST, mais avec un accès restreint ou une configuration interne restreinte qui complique l'évacuation, la prestation des premiers secours, les sauvetages ou les autres interventions d'urgence.

Sauvetage*

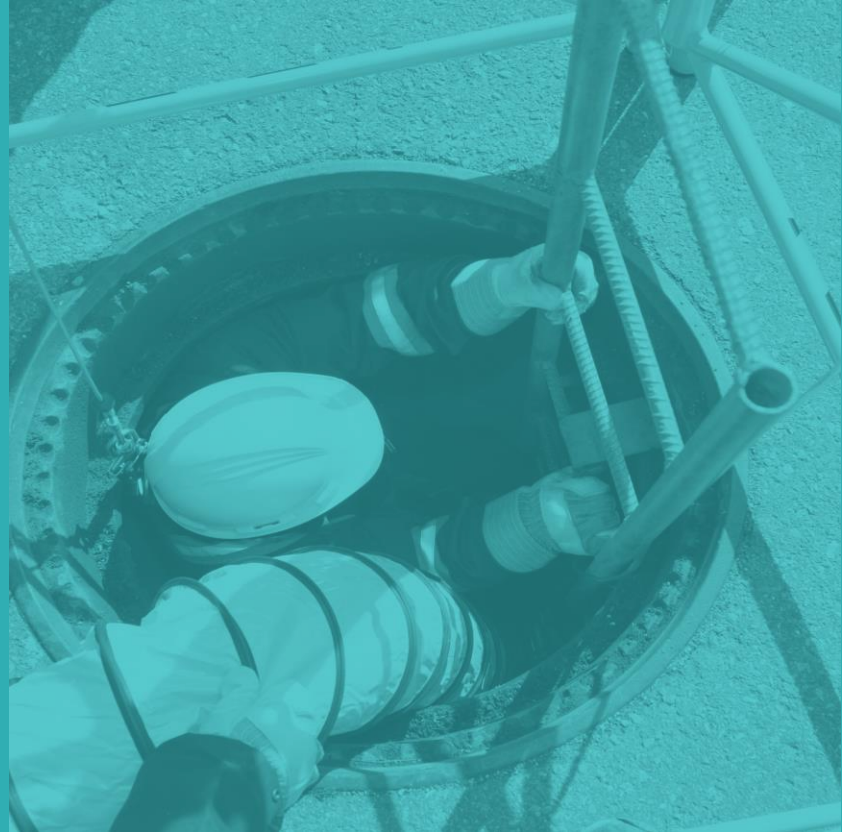
- Ex. : tâche [indiquez le nom ou « toutes les tâches »] : appliquer la procédure [indiquez le nom et le numéro ou « S.O. Sans objet » ou « il n'y a pas de tâche applicable »].

[précisez]

Si une modification est apportée à la méthode de travail ou si une autre tâche doit être effectuée, demander une analyse de celle-ci pour cet espace par une personne qualifiée.

Exemples

- Est-ce un espace clos ou un espace avec accès restreint?



APSSAP



Est-ce un espace clos?



Espace **totallement** ou **partiellement fermé** qui présente **au moins 1** des risques suivants :



Risques associés à l'**atmosphère** ou à la **température interne**

Asphyxie

Intoxication

Incendie ou explosion

Perte de conscience ou de jugement, liée à une contrainte thermique

Rare

Risques d'**ensevelissement**

Écoulement libre par gravité

Effondrement, chute de matière

Remplissage/vidange



Risques de **noyade** ou d'**entraînement**

Niveau d'un liquide

Entraînement par le débit d'un liquide

Chambres de vannes, compteur d'eau, régulatrice de pression, etc.



OUI



Regards d'égouts (S, P ou U/C) et stations de pompage

Puits d'accès électriques

Est-ce un espace clos?



Espace **totalem**ent ou **partiellem**ent fermé qui présente au **moins 1** des risques suivants :



Risques associés à l'**atmosphère** ou à la **température interne**

Asphyxie

Intoxication

Incendie ou explosion

Perte de conscience ou de jugement, liée à une contrainte thermique

Rare

Risques d'**ensevelissement**

Écoulement libre par gravité

Effondrement, chute de matière

Remplissage/vidange



Risques de **noyade** ou d'**entraînement**

Niveau d'un liquide

Entraînement par le débit d'un liquide



OUI



Bassins de traitement

Est-ce un espace clos?



Espace **totallement** ou **partiellement fermé**
qui présente **au moins 1** des risques suivants :



Risques associés à
l'**atmosphère** ou à la
température interne

Asphyxie

Intoxication

Incendie ou explosion

Perte de conscience ou
de jugement, liée à une
contrainte thermique



Risques
d'**ensevelissement**

Écoulement libre par
gravité

Effondrement, chute de
matière

Remplissage/vidange



Risques de **noyade** ou
d'**entraînement**

Niveau d'un liquide

Entraînement par le
débit d'un liquide

Tâches
ne
génèrent
pas :

**C'est un espace avec un
accès restreint**



NON



Plénum de ventilation

Est-ce un espace clos?



Espace **totallement** ou **partiellement fermé**
qui présente **au moins 1** des risques suivants :



Risques associés à
l'**atmosphère** ou à la
température interne

Asphyxie

Intoxication

Incendie ou explosion

Perte de conscience ou
de jugement, liée à une
contrainte thermique



Risques
d'**ensevelissement**

Écoulement libre par
gravité

Effondrement, chute de
matière

Remplissage/vidange



Risques de **noyade** ou
d'**entraînement**

Niveau d'un liquide

Entraînement par le
débit d'un liquide



OUI



Plénum de ventilation

Est-ce un espace clos?



Espace **totalem**ent ou **partiellem**ent fermé qui présente au **moins** 1 des risques suivants :



NON



Risques associés à l'**atmosphère** ou à la température interne

Asphyxie

Intoxication

Incendie ou explosion

Perte de conscience ou de jugement, liée à une contrainte thermique



Risques d'**ensevelissement**

Écoulement libre par gravité

Effondrement, chute de matière

Remplissage/vidange



Risques de **noyade** ou d'**entraînement**

Niveau d'un liquide

Entraînement par le débit d'un liquide



ESPACE AVEC ACCÈS ESTREINT
Besoin d'une procédure sécuritaire de travail en fonction de l'évaluation des risques

Est-ce un espace clos?



Espace **totallement** ou **partiellement fermé** qui présente **au moins 1** des risques suivants :



OUI



Risques associés à l'**atmosphère** ou à la **température interne**

Asphyxie

Intoxication

Incendie ou explosion

Perte de conscience ou de jugement, liée à une contrainte thermique



Risques d'**ensevelissement**

Écoulement libre par gravité

Effondrement, chute de matière

Remplissage/vidange



Risques de **noyade** ou d'**entraînement**

Niveau d'un liquide

Entraînement par le débit d'un liquide



Liste des espaces clos et des espaces avec accès restreint


Fiche mise à jour

LISTE DES ESPACES CLOS ET ESPACES AVEC ACCÈS RESTREINT [NOM DE VOTRE ORGANISATION]

Voire Ingo

Ce document vise à aider les personnes qualifiées, les gestionnaires ainsi que les travailleurs et travailleurs compétents identifiés à l'annexe 5 du « Plan d'action... programme de prévention applicable aux espaces clos » à dresser ou mettre à jour l'inventaire des espaces clos et des espaces avec accès restreint pour chaque des établissements de l'organisation.

Pour distinguer les interventions en espace clos des espaces avec accès restreint, se référer au tableau ci-après, également disponible sur la fiche « Identification des espaces clos et des espaces avec accès restreint ».



À l'aide des listes suivantes :

- cocher le nom de chacune des infrastructures qui, en raison du contenu, de l'environnement ou des travaux à y effectuer, peuvent potentiellement contenir, renfermer ou accumuler l'un des risques cités à la définition d'un espace clos. Indiquer approximativement la fréquence par année des interventions dans chacune;
- commencer par analyser les espaces clos types dans lesquels les travailleurs interviennent le plus souvent; ceux qui sont les plus dangereux et qui sont les plus nombreux;
- remplir une **Fiche de reconnaissance... Espace clos ou espace avec accès restreint** en prenant soin d'identifier:
 - les tâches qui peuvent se faire sans entrer;
 - les tâches qui doivent absolument être effectuées à partir de l'extérieur de l'espace clos et pour lesquelles des procédures d'entrée, de travail et de sauvetage s'appliquent.

Il est recommandé à la personne qualifiée d'effectuer une démarche d'appréciation et d'estimation des risques pour chacune des tâches à effectuer dans chaque espace clos type en utilisant l'outil de l'IRSSST : **LE CLOCS... un outil pour la gestion des cloques en espace clos**.

- terminer par les tâches qui peuvent être considérées comme étant exécutées dans un espace avec accès restreint et pour lesquelles des procédures sécuritaires de travail s'appliquent. Prendre note que, dans certains cas, il faut aussi prévoir une procédure de sauvetage spécialisée, comme le sauvetage vertical (hauteur ou profondeur), la désincarcération, etc.

Le contenu de cette fiche est un produit de travail original à partir d'Aspnet en document à été adapté
Les droits d'auteur sont réservés pour tous les usages non autorisés par le site web de l'IRSSST/2023-08-29

**En cas de doute,
considérer
l'intervention
comme étant en
espace clos!**



Fiche améliorée

Outils personnalisables

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
ESPACE CLOS OU ESPACE AVEC ACCÈS RESTREINT

Logo: Votre logo

Date de création de la fiche: _____ Date de la dernière mise à jour: _____

Nom et numéro de l'espace clos: _____

Adresse de l'espace clos: _____

Appeler le réparateur d'appels urgences / premiers secours / sauvetages* _____

Titre de la personne désignée pour diriger les opérations de sauvetage: _____

Localisation (ajouter les informations qui permettent d'effectuer les opérations de sauvetage et de premiers secours, comme un plan de localisation de l'espace clos dans l'établissement ou sur le site ainsi que les vents dominants, si requis): _____

Description (fonction, contenu de l'environnement): _____

* Urgences: indiquer la présence d'une atmosphère inflammable (I1 - B3) ou toxique ou asphyxique (T1 - B3, B3L) dans un formulaire de l'analyse de l'atmosphère des lieux (pas avant d'entrer (D1 - B3)) pour appeler le SEC, être sur le territoire d'un autre établissement.
* Premiers secours: indiquer l'existence d'un médecin ou infirmier à la tête d'un établissement ou d'un Association de France des Salaires du Médecin, étude sur la qualité de l'air, etc.
* Sauveteurs: préciser être de type externe, interne, interne avec une atmosphère contaminée (DNG), verticale/hauteur/profondeur, horizontal, dénivelation.

Le modèle multi-ASP-0027 - Espace clos - a été créé à partir d'un modèle original et peut être révisé ou documenté à l'ASB adapté.
Les droits d'auteur sont réservés pour utilisation. Le document original est disponible sur le site de l'APSAM: <https://www.apsam.org>

2024-03-21 1

FICHE DE RENSEIGNEMENTS – ESPACE CLOS OU ESPACE AVEC ACCÈS RESTREINT
(Nom et numéro)

Logo: _____

Schéma/plan/photo et dimensions (largeur ou largeur x longueur x hauteur) avec le ou les accès et les compartiments: _____

SANS ENTRER
Intervention (tâches) et procédures sécuritaires effectuées à l'extérieur de l'espace clos

- Ex : intervention dans un lieu sans (local technique, sous-sol, toit) ou la communication peut être difficile en raison des interférences; en situation d'urgence ou de premiers secours, à l'improvise quel moment du jour ou de la nuit
- Ex : observation visuelle, mesure de niveau, etc. : appliquer la procédure (indiquer le nom et le numéro)
- Intervention (indiquer le nom) : appliquer la procédure (indiquer le nom et le numéro)
- Intervention (indiquer le nom) : appliquer la procédure (indiquer le nom et le numéro)
- Intervention (indiquer le nom) : appliquer la procédure (indiquer le nom et le numéro)

EN ESPACE CLOS
Procédures d'entrée, de travail et de sauvetage
Préciser l'intervention (tâches), la position de travail, la procédure sécuritaire et le type de sauvetage

	TYPES DE SAUVETAGE (Indiquer un ou plusieurs éléments)						
	EX	IN	SV	SH	ST	D	DNG
Ex : nettoyage au jet d'eau (murs, portes, etc.) à partir du palier de repos : appliquer la procédure normale d'entrée en espace clos avec le maintien de la ligne de vie	X						
Intervention (indiquer le nom) : appliquer la procédure (indiquer le nom et le numéro)							
Intervention (indiquer le nom) : appliquer la procédure (indiquer le nom et le numéro)							
Intervention (indiquer le nom) : appliquer la procédure (indiquer le nom et le numéro)							

Volume du compartiment n° V1 : _____ m³ (_____ pi³)
Volume total n° V2 : _____ m³ (_____ pi³)
Ventilation naturelle (mesure du débit d'air) ou Ventilateur mécanique à utiliser : _____ pi³/min (CFM) avec boyau de 4,6 m (15 pi) ou 7,6 (25 pi) et un coude de 90°

Temps de purge n° V1 : _____ min. Temps de purge n° V2 : _____ min
Nombre de changements d'air/h : _____ V1 : _____ V2 : _____

Le modèle multi-ASP-0027 - Espace clos - a été créé à partir d'un modèle original et peut être révisé ou documenté à l'ASB adapté.
Les droits d'auteur sont réservés pour utilisation. Le document original est disponible sur le site de l'APSAM: <https://www.apsam.org>

2024-03-21 Page 2

FICHE DE RENSEIGNEMENTS – ESPACE CLOS OU ESPACE AVEC ACCÈS RESTREINT
(Nom et numéro)

Logo: _____

SANS ENTRER
Intervention (tâches) et procédures sécuritaires effectuées à l'extérieur de l'espace clos

- Ex : intervention dans un lieu sans (local technique, sous-sol, toit) ou la communication peut être difficile en raison des interférences; en situation d'urgence ou de premiers secours, à l'improvise quel moment du jour ou de la nuit
- Ex : observation visuelle, mesure de niveau, etc. : appliquer la procédure (indiquer le nom et le numéro)
- Intervention (indiquer le nom) : appliquer la procédure (indiquer le nom et le numéro)
- Intervention (indiquer le nom) : appliquer la procédure (indiquer le nom et le numéro)
- Intervention (indiquer le nom) : appliquer la procédure (indiquer le nom et le numéro)

EN ESPACE CLOS
Procédures d'entrée, de travail et de sauvetage
Préciser l'intervention (tâches), la position de travail, la procédure sécuritaire et le type de sauvetage

	TYPES DE SAUVETAGE (Indiquer un ou plusieurs éléments)						
	EX	IN	SV	SH	ST	D	DNG
Ex : soutures des barres guide des pompes au Fond : appliquer la procédure d'isolation et de cadenassage (aucun écoulement toléré)	X	X	X				X
Ex : inspection des parois internes de l'espace clos sur l'eau en zodiac : appliquer la procédure (indiquer le nom et le numéro)	X	X	X	SH			
Intervention (indiquer le nom) : appliquer la procédure (indiquer le nom et le numéro)							
Intervention (indiquer le nom) : appliquer la procédure (indiquer le nom et le numéro)							
Intervention (indiquer le nom) : appliquer la procédure (indiquer le nom et le numéro)							

EN ESPACE CLOS
Procédures de travaux spécifiques
Préciser l'intervention (tâches), la position de travail, la procédure sécuritaire et le type de sauvetage

	TYPES DE SAUVETAGE (Indiquer un ou plusieurs éléments)						
	EX	IN	SV	SH	ST	D	DNG
Ex : inspection des parois internes de l'espace clos sur l'eau en zodiac : appliquer la procédure (indiquer le nom et le numéro)	X	X	X	SH			
Intervention (indiquer le nom) : appliquer la procédure (indiquer le nom et le numéro)							
Intervention (indiquer le nom) : appliquer la procédure (indiquer le nom et le numéro)							
Intervention (indiquer le nom) : appliquer la procédure (indiquer le nom et le numéro)							

Le modèle multi-ASP-0027 - Espace clos - a été créé à partir d'un modèle original et peut être révisé ou documenté à l'ASB adapté.
Les droits d'auteur sont réservés pour utilisation. Le document original est disponible sur le site de l'APSAM: <https://www.apsam.org>

2024-03-21 Page 3

FICHE DE RENSEIGNEMENTS – ESPACE CLOS OU ESPACE AVEC ACCÈS RESTREINT
(Nom et numéro)

Logo: _____

EN ESPACE AVEC ACCÈS RESTREINT
TÂCHES EFFECTUÉES DANS UN ESPACE SANS AUCUN DES RISQUES IDENTIFIÉS DANS LA DÉFINITION D'ESPACE CLOS OU RST, MAIS AVEC UN ACCÈS RESTREINT OU UNE COMPLEXITÉ INTERNE RESTREINT OU COMPLEXE D'ISOLATION, LA PRESTATION DES PREMIERS SECOURS OU LE SAUVETAGE, SI REQUIS. Préciser l'intervention (tâches), la position de travail, la procédure sécuritaire et le type de sauvetage

	TYPES DE SAUVETAGE (Indiquer un ou plusieurs éléments)						
	EX	IN	SV	SH	ST	D	DNG
Ex : inspection (indiquer le nom) : appliquer la procédure (indiquer le nom et le numéro)			S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Ex : travail en hauteur dans un espace restreint : appliquer la procédure (indiquer le nom et le numéro)			X				
Ex : déblocage (indiquer le nom) à l'intérieur d'un compartiment très restreint d'une machine : appliquer la procédure d'isolation et de cadenassage (indiquer le nom et le numéro)	X					X	
Ex : travail à chaud (indiquer le nom) : appliquer la procédure (indiquer le nom et le numéro)	X		X			X	à EC
Intervention (indiquer le nom) : appliquer la procédure (indiquer le nom et le numéro)			X				
Intervention (indiquer le nom) : appliquer la procédure (indiquer le nom et le numéro)							

Si une modification est apportée à la méthode de travail ou si une autre tâche doit être effectuée, demander une analyse par une personne qualifiée:
S.O. = sans objet

EXEMPLES DE TYPES DE SAUVETAGES
EX : Sauvetage externe SV : Sauvetage vertical (hauteur/profondeur)
IN : Sauvetage interne SH : Sauvetage horizontal
SM : Sauvetage sous-marin ST : Sauvetage d'un travailleur enseveli (en tranchée)
D : Désincarcération DNG : Sauvetage interne en atmosphère contaminée (HAZMAT)

L'auto-sauvetage et les premiers secours à l'extérieur d'un espace clos s'appliquent à toutes les situations de travail.

ATTENTION
Chaque des interventions (tâches) doit faire l'objet d'une analyse approfondie par la personne qualifiée en collaboration avec le personnel compétent et les gestionnaires concernés.

Le modèle multi-ASP-0027 - Espace clos - a été créé à partir d'un modèle original et peut être révisé ou documenté à l'ASB adapté.
Les droits d'auteur sont réservés pour utilisation. Le document original est disponible sur le site de l'APSAM: <https://www.apsam.org>

2024-03-21 Page 4



Outils personnalisables

FICHE DE RENSEIGNEMENTS – ESPACE CLOS OU ESPACE AVEC ACCÈS RESTREINT

ESPACE CLOS

RISQUES	MOYENS DE PRÉVENTION
Risques atmosphériques inhérents au contenu de l'espace clos, à son environnement et au travail à effectuer (choisir autre spécifier).	Dans tous les cas, se référer aux procédures d'entrée et de travail appropriées.

ESPACE AVEC ACCÈS RESTREINT

RISQUES	MOYENS DE PRÉVENTION
Tous les risques énumérés précédemment, sauf les risques atmosphériques (différence de niveaux d'énergie, vent, gaz ou poussières inflammables, intoxication, contaminants chimiques), les risques d'emballement ou de rupture. En cas échéant, considérer l'implication comme étant en espace clos.	Dans tous les cas, se référer aux procédures sécuritaires d'entrée et de travail appropriées.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS – ESPACE CLOS OU ESPACE AVEC ACCÈS RESTREINT

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION COLLECTIFS (EPC) POUR LA TÂCHE À EFFECTUER

	Ex. inspection visuelle	Ex. nettoyage manuel de surfaces	Ex. travail de soudure	Tâche	Tâche	Tâche	Tâche	Tâche

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS (EPI) POUR LA TÂCHE À EFFECTUER

	Ex. inspection visuelle	Ex. nettoyage manuel de surfaces	Ex. travail de soudure	Tâche	Tâche	Tâche	Tâche	Tâche

FICHE DE RENSEIGNEMENTS – ESPACE CLOS OU ESPACE AVEC ACCÈS RESTREINT

ÉQUIPEMENTS DE COMMUNICATION ET DE SAUVETAGE POUR LA TÂCHE À EFFECTUER

	Ex. inspection visuelle	Ex. nettoyage manuel de surfaces	Ex. travail de soudure	Tâche	Tâche	Tâche	Tâche	Tâche

ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL ET FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LA TÂCHE À EFFECTUER

	Ex. inspection visuelle	Ex. nettoyage manuel de surfaces	Ex. travail de soudure	Tâche	Tâche	Tâche	Tâche	Tâche

FICHE DE RENSEIGNEMENTS – ESPACE CLOS OU ESPACE AVEC ACCÈS RESTREINT

HISTORIQUE DES SITUATIONS ANORMALES, ALARMES ET ACCIDENTS*

DATE (sans min.)	CAUSES (nature de l'incident, présence du directeur de projet, etc.)	CORRECTIFS ET MOYENS DE PRÉVENTION APPLIQUÉS

Conservier les événements marquants des dernières années.

Photo(s) de l'installation avec les équipements de protection collectifs (EPC)

À qui le chapeau?



RÔLES ET RESPONSABILITÉS ESPACES CLOS

FICHE

LSST, RSST ET CSTC

La réglementation impose des rôles et des responsabilités spécifiques au travail dans un espace clos pour chaque intervenant(i), il en est de même pour le travail dans un espace avec accès restreint.

1. L'EMPLOYEUR

Le **Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST)** exige que l'employeur prenne les mesures nécessaires pour protéger la santé de la travailleuse ou du travailleur et assurer sa sécurité ainsi que son intégrité physique et psychique (LSST, art. 5). Pour y arriver, l'employeur doit notamment identifier les risques liés aux tâches ainsi qu'aux différentes situations de travail et établir les moyens de prévention pour éliminer et contrôler ces risques (LSST, art. 6, par. 5).

Il incombe donc à celui-ci de s'assurer que ses représentatifs (ex. directrices et directeurs, gestionnaires, chefs/les de division/sections, contrôleurs, superviseuses et superviseurs des travaux) appliquent et respectent le programme de prévention de l'établissement ainsi que celui spécifique aux espaces clos ou aux espaces avec accès restreint. Les représentatifs doivent également veiller à ce que ces programmes soient respectés par l'ensemble des travailleuses et travailleurs. À défaut, des mesures disciplinaires peuvent être appliquées, selon la gravité du manquement et en fonction de la gradation des sanctions. Il en est de même pour les sous-traitants qui pourraient être exclus des appels d'offres, selon les modalités définies au contrat ou au devis.

En fonction du lieu et de la nature des travaux-réalisés, le propriétaire peut également agir comme « donneur d'ouvrage » ou « maître d'ouvrage ». Dans ces deux respectifs, un ensemble des responsabilités supplémentaires en LSST, il importe de déterminer, lors de la planification des travaux, et lors-ci réalisées l'intervention d'un ou plusieurs sous-traitants et si ce sont réalisés en établissement ou sur un chantier de construction (LSST, art. 5).

1.1 Le donneur d'ouvrage (hors chantier de construction, avec sous-traitants)

Lorsque les travaux demandés en sous-traitance ne répondent pas à la définition d'un chantier de construction, les responsabilités du propriétaire en LSST sont élargies étant donné qu'il agit comme donneur d'ouvrage. Il doit notamment :

- transmettre toutes les informations pertinentes en lien avec l'espace clos ou l'espace avec accès restreint au sous-traitant, qui devra ensuite rendre disponible par écrit, sur les lieux de travail, ses propres procédures d'entrée, de travail et de sauvetage en espace clos pour les travailleuses et travailleurs ou les sous-traitants. Il en est de même pour les espaces avec accès restreint pour lesquels des procédures sécuritaires de travail, de premiers secours et la procédure de sauvetage spécialisées (ex. : en hauteur, désincarcération, etc.) s'appliquent;
- lorsque plusieurs employeurs ou travailleuses et travailleurs autorisés effectuent un travail en espace clos, leur responsabilité de coordonner les mesures à prendre pour l'évacuation de procédures sécuritaires d'entrée, de travail et de sauvetage, notamment en obtenant les listes respectives de chaque personne, la responsabilité de la fourniture des équipements de protection collectifs et individuels, ainsi que les moyens de communication et d'équipement de travail appropriés;
- lorsque des équipements du donneur d'ouvrage ou du sous-traitant sont utilisés, l'on doit s'assurer qu'ils sont sécuritaires et que les travailleuses et travailleurs sont formés pour les utiliser sans danger.



Travailleur entrant

Surveillant

Superviseur des travaux

Personne qualifiée

L'employeur



Personne qualifiée

Une personne qui, en raison de ses connaissances, de sa formation ou de son expérience, est en mesure d'**identifier**, d'**évaluer** et de **contrôler** les dangers relatifs à un espace clos (RSST, art. 297).



APSSAP



Personne qualifiée

Dans votre organisation qui possède les connaissances pour faire :

« **300. Cueillette de renseignements et moyens de prévention préalables à l'exécution d'un travail :**

Avant que ne soit entrepris un travail dans un espace clos, les renseignements et les moyens de prévention suivants doivent être disponibles, par écrit, sur les lieux mêmes du travail :

1° ceux concernant les risques associés à l'atmosphère, **y compris ceux pouvant être introduits lors des travaux** et qui sont relatifs :

- a) à une déficience ou à un excès d'oxygène;*
- b) à des contaminants, des gaz ou des vapeurs inflammables ou toxiques, ou des poussières combustibles;*
- c) aux matières présentes pouvant émettre des gaz ou des vapeurs, ou consommer l'oxygène;*
- d) aux contraintes thermiques;*
- e) à l'insuffisance de ventilation naturelle ou mécanique.**

2° ceux concernant les risques associés aux matières à écoulement libre qui y sont présentes et qui peuvent causer **l'ensevelissement ou la noyade** du travailleur, comme du sable, du grain ou un liquide.

Personne qualifiée

« 300. ...

3° ceux concernant les **autres risques** pouvant compromettre la sécurité ou l'évacuation d'un travailleur et qui sont relatifs :

- a) aux moyens d'entrée ou de sortie, à la configuration intérieure, aux conditions d'éclairage et aux communications;
- b) aux énergies, comme l'électricité, les pièces mécaniques en mouvement, le bruit et l'énergie hydraulique;
- c) aux sources d'inflammation telles que les flammes nues, l'éclairage, le soudage et le coupage, le meulage, l'électricité statique ou les étincelles;
- d) aux autres catégories de contaminants généralement susceptibles d'être présents dans cet espace clos ou aux environs de celui-ci;
- e) à toute autre circonstance particulière, telle que la présence de véhicules, d'animaux ou d'insectes; ».

4° les **moyens de prévention à prendre** pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs et plus particulièrement celles concernant :

- a) les méthodes et les **techniques sécuritaires** pour accomplir le travail.
- b) **l'équipement de travail approprié** et nécessaire pour accomplir le travail;
- c) les **moyens et les équipements de protection individuels ou collectifs** que doit utiliser le travailleur à l'occasion de son travail;
- d) les **moyens de sauvetage dans le plan de sauvetage** prévu à l'article 309. »

Personne qualifiée

Qui possède les compétences pour s'assurer que :

- La ventilation naturelle ou mécanique est suffisante pour de maintenir la qualité de l'atmosphère (art. 302)
- Le contrôle des poussières combustibles est adéquat (art. 303)
- La méthode et la fréquence des relevés atmosphériques sont appropriées (art. 306)
- Les situations où il faut ordonner une évacuation lors de **situations imprévues** ont bien été identifiées (art. 308.1)
- Les précautions relatives aux matières solides (art. 311) ou aux matières liquides (art. 312) et à écoulement libre ont été prises

Personne qualifiée

« 308.2 Reprise du travail :

Le travail qui est interrompu en application de l'article 308.1 **ne peut reprendre** que si une personne qualifiée révisé les renseignements recueillis et détermine les moyens de prévention appropriés conformément à l'article 300. »

Vous aurez besoin de combien de personnes qualifiées?



APSSAP





Procédures d'entrée, de travail et de sauvetage en espaces clos

- Qu'est-ce qu'une atmosphère normale?
- Seuils des alarmes
- Outils personnalisables



APSSAP



Qu'est-ce qu'une atmosphère normale?

H₂S
Sulfure d'hydrogène
0 ppm

CO
Monoxyde de
carbone
0 ppm



LEL / LIE
Limite inférieure
d'explosivité
0 %

O₂
Oxygène
20,9 %

Ventiler en continu pour maintenir une atmosphère normale

Quels sont les seuils d'alarme?

H₂S
8 ppm et plus

CO
35 ppm et plus

Alarme O₂
19,5 % et moins
APR à adduction d'air avec
bouteille d'évacuation d'urgence



O₂ (minimum)
20,5 % et moins
NE PAS ENTRER!

LIE / LEL
5 % et plus
ATTENTION : Si moins de 10 %
d'O₂, impossible de lire la LIE/LEL

O₂ (maximum)
23 % et plus

Risque incendie/explosion

Risque incendie

Qu'est-ce qui prend la place de l'oxygène? Est-ce toxique?

Procédure d'entrée en espace clos

PROCÉDURE D'ENTRÉE EN ESPACE CLOS

[NOM DE VOTRE ORGANISATION]

Votre logo

Étapes de la préparation, de la procédure d'entrée et de travail en espace clos :

Préparation	Le document de procédure			
	U	S	S	E
1. Vérifier que les intervenants ont la formation et les habiletés requises pour accomplir le travail et enclencher les mesures d'urgence ou la procédure de sauvetage, selon le cas.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Préparer les documents : Fiche de renseignements, procédures d'entrée, de travail, de sauvetage et fiche de contrôle/permis, procédures de travail complémentaires (cadencage, etc.) et d'urgence. Si requis, délivrer un permis d'entrée au sous-traitant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Remettre et expliquer aux travailleur(s) et travailleur(s) les informations contenues dans les documents. S'assurer qu'elle(s) et il(s) ont compris(es) et le mettent en application.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Inspecter tous les équipements de protection collectifs et individuels requis avant le départ. Effectuer le test de fonctionnalité du détecteur (bump test). Compléter le verso de la fiche de contrôle/permis.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Vérifier le mode de communication entre la surveillance(s) et l'entré(e) et avec l'externe pour enclencher l'évacuation, les procédures d'urgence ou de sauvetage, dès que requis.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Installer la signalisation routière appropriée/délimiter l'aire de travail, selon le cas.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Recueillir l'application de la procédure d'obtention et selon le cas, de vidange, rinçage, nettoyage, refroidissement, ventilation de purge, ainsi que le cadencage applicable pour la tâche à effectuer. Indiquer le numéro de fiche de cadencage : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le contenu multi-APP-0021 - Espace clos - a produit le modèle original à partir d'un document à été adapté. Les droits d'auteur sont réservés pour adaptation. Le document original est disponible sur le site de l'APPAM www.appam.org 2022-09-04

[Date]

PROCÉDURE D'ENTRÉE EN ESPACE CLOS - (Nom et numéro)

Procédure avant l'entrée	S	E
1. À l'extérieur, vérifier l'absence de source de contamination autour et débrancher le détecteur multigaz, faire le zéro, si requis et effectuer les valeurs enregistrées (peaks).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Avant l'ouverture, analyser l'atmosphère sous le couvercle par un prifox si possible et inscrire les valeurs sur la fiche de contrôle/permis.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NE PAS OUVRIER et demander l'intervention de la personne qualifiée si alarme : L'UE/L'EL 5% ou O, > 10% (L'UE/L impossible à détecter). Se référer à la section "SI ALARME OU SI L'ENTRANT RESSENT UN MALAISE." Recueillir l'ouverture partiellement et analyser les autres gaz susceptibles d'y être présents, s'il y a un risque que ceux-ci puissent contaminer l'air à l'extérieur de l'espace clos.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Installer les garde-corps portatifs (non applicable s'ils sont permanents).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Ouvrir l'espace clos avec l'outil approprié en maintenant le garde-corps en place. Si un pic est utilisé, installer le garde-corps immédiatement après l'ouverture. S'assurer que le bras d'arrêt de la charnière de la trappe d'accès est bien en enclenché.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Installer la planchette protecteur de tous d'homme à chaque accès, lorsque requis.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Analyser de nouveau l'atmosphère à tous les mètres. Option : Vider (pompe submersible, pompage par vacuum), rincer, remuer et dégazer les sédiments, etc.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Analyser l'atmosphère avec le détecteur multigaz à tous les mètres et compartiments. Inscrire les valeurs à la fiche de contrôle/permis.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Demander l'intervention de la personne qualifiée, si alarme : L'UE/L 2,5% ou O, < 10% (L'UE/L impossible à détecter). S'il y a d'autres lectures ou alarmes :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Noter sur la fiche de contrôle/permis les valeurs enregistrées et les effectuer du détecteur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Évaluer les causes possibles et éliminer si possible la source de la contamination (CO : éteindre les moteurs à combustion, H ₂ S - pomper). Noter les actions prises et poursuivre la procédure.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• En cas de doute, demander l'intervention de la personne qualifiée Ex. : 10% < O, < 10% (L'UE/L sous-estimé) ou 0% < L'UE/L < 5% (est-ce toxique?)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Installer et débrancher le ventilateur portatif en mode poussée pour effectuer la purge de l'air vicieux. Si requis, analyser l'atmosphère en amont du ventilateur pour être certain de ne pas introduire du monoxyde de carbone ou un autre contaminant, selon le cas. Éventuellement, maintenir l'analyse de l'atmosphère en continu (ex. : accrocher le détecteur au garde-corps).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inscrire le temps de purge no 1 jusqu'au palier sur la fiche de contrôle/permis. Si alarme, appliquer les mêmes consignes qu'indiqué précédemment.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. Après le temps de purge no 1, analyser à nouveau l'atmosphère dans l'espace clos. Si BOZS 3 tentatives , il y a toujours une alarme, demander l'intervention de la personne qualifiée pour trouver la source de la contamination, corriger la situation et autoriser la reprise des travaux. Maintenir la ventilation de dilution durant toute la durée des travaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Installer la potence et le dispositif antichute 3 fonctions (antichute, ligne de vie et récupération d'urgence). Ne pas s'exposer à un risque de chute pendant cette opération.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10. Porter les équipements de protection individuelle identifiés à la fiche d'identification des risques pour la tâche à effectuer. Ajuster le harnais de sécurité, relier le dispositif antichute 3 fonctions à l'anneau en D dorsal et fixer le détecteur multigaz à l'une des attaches.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Vérifier l'efficacité du système de communication pour enclencher les procédures de sauvetage.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12. Remplir toutes les sections et signer la fiche de contrôle/permis d'entrée en espace clos.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le contenu multi-APP-0021 - Espace clos - a produit le modèle original à partir d'un document à été adapté. Les droits d'auteur sont réservés pour adaptation. Le document original est disponible sur le site de l'APPAM www.appam.org

[Date]

PROCÉDURE D'ENTRÉE EN ESPACE CLOS - (Nom et numéro)

Procédure pendant l'intervention	S	E
13. Entrer dans l'espace clos : faire une inspection visuelle (état de échelons, contenu, etc.), utiliser la protection contre les chutes et maintenir la ligne de vie. Effectuer la tâche pour laquelle cette procédure est applicable tout en maintenant une communication bidirectionnelle constante entre le surveillant et l'entré(e).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14. Analyser l'atmosphère. Selon le cas, prélever sur chacune des trappes, à tous les mètres jusqu'au-dessus du niveau de la matière via l'espace libre entre le palier de repos et le paroi, etc. : S'il n'y a pas d'alarme : appliquer les procédures sécuritaires de travail complémentaires qui sont effectuées à partir du palier de repos (ex. : nettoyage des flottés) ainsi que celles qui nécessitent d'ouvrir une des trappes du palier (ex. : nettoyage au jet d'eau). Si alarme au fond de l'espace clos, sous le palier de repos , ouvrir l'une des trappes et sortir de l'espace clos. Noter les résultats sur la fiche de contrôle et poursuivre la procédure à l'étape 15.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S'il faut poursuivre les travaux sous le palier de repos/autre compartiment	S	E
15. De l'extérieur de l'espace clos, descendre le brouin du ventilateur jusqu'au-dessus de la surface de la matière, via la trappe d'accès qui est ouverte sur le palier de repos/autre compartiment. Poursuivre la ventilation et attendre le temps de purge no 2 et prendre soin de maintenir le niveau à son plus bas niveau.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16. Après le temps de purge no 2, analyser l'atmosphère au fond de l'espace clos. Si BOZS 3 tentatives pour sécuriser l'espace clos, il y a toujours une alarme, demander l'intervention de la personne qualifiée pour corriger la situation et autoriser la reprise des travaux. Si la qualité de l'air est normale, relier le dispositif antichute 3 fonctions à l'anneau en D du harnais. Maintenir la ventilation dilution toute la durée des travaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17. Appliquer les procédures sécuritaires de travail complémentaires.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Une fois les travaux terminés	S	E
<ul style="list-style-type: none"> Retirer, nettoyer et ranger correctement tous les équipements; S'assurer que tous les travailleurs sont sortis; Fermer le couvercle ou le garde-corps selon le cas; Retirer, nettoyer et ranger les autres équipements Remplir et remettre le permis et les documents appropriés à son supérieur immédiat. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si alarme ou si l'entré(e) ressent un malaise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Ne pas ouvrir/riser pas entrer/sortir immédiatement de l'espace clos (autorétractant); Surveillant(e) : enclencher la procédure de sauvetage dès qu'il/peut le contact avec l'entré(e) en communiquant avec : _____ Noter sur la fiche de contrôle/permis les valeurs enregistrées et les effectuer sur le détecteur. Évaluer les causes possibles et éliminer la source de la contamination (CO : éteindre les moteurs à combustion, H₂S : effectuer le pompage à vide, fermer et cadenasser un conduit, etc.); Noter les actions prises sur la fiche de contrôle/permis dans la section remarques; Reprendre l'analyse de l'atmosphère à partir de l'extérieur et noter les résultats sur le permis; Reprendre la ventilation de purge, arrêter le ventilateur et reprendre l'analyse de l'atmosphère. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S'il s'avère impossible de sécuriser l'espace clos ou en cas de doute, demander l'intervention de la personne qualifiée pour trouver la source de la contamination, corriger la situation et autoriser la reprise des travaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le contenu multi-APP-0021 - Espace clos - a produit le modèle original à partir d'un document à été adapté. Les droits d'auteur sont réservés pour adaptation. Le document original est disponible sur le site de l'APPAM www.appam.org

[Date]



APSSAP



Fiche de contrôle / Permis d'entrée

ESPACE CLOS		Votre logo	
<input type="checkbox"/> FICHE DE CONTRÔLE / <input type="checkbox"/> PERMIS D'ENTRÉE (Nom et numéro)			
Date de l'intervention (aaaa-mm-jj) :	Heure (hh:mm) :		
Adresse et localisation :			
Urgences, premiers secours et sauvetages, appeler :			
Profondeur :	Diamètre/superficie :		
Divisions :		Volume total :	
Tâche(s) à effectuer :			
Planifier et préparer			
<input type="checkbox"/>	Travailleuses et travailleurs habilités.	<input type="checkbox"/>	Fiche de renseignements de l'espace clos consultée.
<input type="checkbox"/>	Stratégie d'intervention établie.	<input type="checkbox"/>	EPC et EPI installés (verso).
<input type="checkbox"/>	Procédure complémentaire (non/n°) :	<input type="checkbox"/>	Fiche de données de sécurité (n° CAS) :
<input type="checkbox"/>	Cadenassage effectué (fiche) :	<input type="checkbox"/>	Garde-corps installés.
<input type="checkbox"/>	Signalisation installée/périmètre de travail délimité.	<input type="checkbox"/>	Si contraintes thermiques, remplir la fiche de suivi.
Contrôler l'atmosphère			
<input type="checkbox"/>	Test de fonctionnalité (bump test) effectué et peaks effacés. N° du détecteur :		
Analyse de l'atmosphère*			
Étapes			
Avant l'ouverture :	20,9% ± 0,1	O ₂ < 22%	CO < 50 ppm
Après l'ouverture à chaque mètre, jusqu'au fond :			
Après la ventilation de purge, au fond :			
Durant les travaux (voir les peaks à la sortie) :			
Ventilateur : _____ CFM avec boyau _____ m (____ pi)	Temps de purge : <input type="checkbox"/> n° 1 : _____ min <input type="checkbox"/> n° 2 : _____ min		
<input type="checkbox"/> 1 x 90" = _____ CFM <input type="checkbox"/> 2 x 90" = _____ CFM (pi ² /min)	Nombre de changements/h : <input type="checkbox"/> n° 1 : _____ <input type="checkbox"/> n° 2 : _____		
<input type="checkbox"/> Ventilateur d'extraction : _____	<input type="checkbox"/> S.O.		
Remarques :			
Maintenir la ligne de vie et communiquer			
<input type="checkbox"/>	Potence et dispositif antichute 3 fonctions installés.	<input type="checkbox"/>	EPI et harnais « A-E » portés.
<input type="checkbox"/>	Ligne de vie maintenue.	<input type="checkbox"/>	Moyens de communication vérifiés.
<input type="checkbox"/>	Mesures d'urgence, premiers secours et procédures de sauvetage connues.		
<small>*inscrire la valeur minimale ou maximale d'occupé et les valeurs maximales des contaminants toxiques ou inflammables enregistrées par le détecteur. Le comité multi-ASP 2022* a approuvé la méthode originale à partir d'appui ou document à été adapté. Les droits d'auteur sont réservés pour adaptation. Le document original est disponible sur le site du fabricant https://www.asps.com 2022-09-24</small>			

ESPACE CLOS		Votre logo	
<input type="checkbox"/> FICHE DE CONTRÔLE / <input type="checkbox"/> PERMIS D'ENTRÉE (Nom et numéro)			
Pour votre sécurité, inspectez les équipements de protection collectifs et individuels avant de les utiliser.			
INSPECTION DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION COLLECTIFS (EPC) ET INDIVIDUELS (EPI)			
Équipements de protection collectifs obligatoires :		Facultatifs, selon le cas :	
<input type="checkbox"/>	Détecteur multigaz (O ₂ , LIE/LEL, CO et H-S) avec pompe d'échantillonnage, boyau et filtres.	<input type="checkbox"/>	Signalisation routière appropriée.
<input type="checkbox"/>	Garde-corps portatif.	<input type="checkbox"/>	Protecteur de trou d'homme.
<input type="checkbox"/>	Potence.	<input type="checkbox"/>	Protecteur de câble.
<input type="checkbox"/>	Dispositif antichute, type enrouleur, dérouleur 3 fonctions (antichute, ligne de vie et récupération d'urgence).	<input type="checkbox"/>	Extension d'échelle.
<input type="checkbox"/>	Ventilateur portatif approprié et fonctionnel.	<input type="checkbox"/>	Treuil de manutention avec chaise de suspension ou longe en « Y ».
		<input type="checkbox"/>	Autre, préciser (ex. : éclairage portatif à protection intrinsèque) :
Équipements de protection individuels obligatoires :		Facultatifs, selon la tâche :	
<input type="checkbox"/>	Harnais de sécurité de type « A-E ».	<input type="checkbox"/>	APR approprié.
<input type="checkbox"/>	Vêtements, bottes et gants imperméables.	<input type="checkbox"/>	Visière.
<input type="checkbox"/>	Casque de sécurité avec ou sans jugulaire.	<input type="checkbox"/>	Protection auditive.
<input type="checkbox"/>	Lunettes de sécurité.	<input type="checkbox"/>	Autre, préciser :
Équipements pour enclencher les mesures d'urgence ou de sauvetage, selon le cas :			
<input type="checkbox"/>	Moyen de communication avec l'extérieur (spécifier) : (radio portative, cellulaires, etc.)		
<input type="checkbox"/>	Moyens de communication bidirectionnelle en continu entre la travailleuse ou le travailleur et la/le surveillant(e) :		
	<input type="checkbox"/> Visuel <input type="checkbox"/> Auditif <input type="checkbox"/> Si autre moyen, préciser (ex. : badirectionnel mais libre) :		
Équipements pour premiers secours :			
<input type="checkbox"/>	Trousse de premiers secours.	<input type="checkbox"/>	Douche oculaire portative.
<input type="checkbox"/>	Extincteur portatif.	<input type="checkbox"/>	Autre, préciser :
Nom(s) et signature(s) : surveillant(en)		Heure (hh:mm)	Nom(s) et signature(s) : entrant(en)
			Heure (hh:mm)
Date (aaaa-mm-jj) et heure de la fin des travaux (hh:mm) :			
Nom et signature de la personne qualifiée (lorsque requis) :			
Nom et signature de la/du gestionnaire :			
<small>Le comité multi-ASP 2022* a approuvé la méthode originale à partir d'appui ou document à été adapté. Les droits d'auteur sont réservés pour adaptation. Le document original est disponible sur le site du fabricant https://www.asps.com 2022-09-24</small>			



Carnet d'apprentissage / Engagement du sous-traitant en milieu de travail

Carnet mis à jour



Cet outil est complémentaire à la formation théorique



ESPACE CLOS CARNET D'APPRENTISSAGE EN MILIEU DE TRAVAIL		Votre logo
Apprenant (prénom, nom et fonction)		
Compagnon (prénom, nom et fonction)		
<p>Ce carnet d'apprentissage en milieu de travail est complémentaire à la formation <u>Espaces clos - formation théorique</u>. Il permet de vérifier que les travailleurs sont habilités à travailler de façon sécuritaire avec leurs équipements de protection collectifs (EPC) et individuels (EPI) appropriés dans les espaces clos de <u>l'organisation</u> (RSST, art. 238).</p> <p>Compétences visées : être reconnu comme ayant les connaissances, la formation et l'expérience requises pour agir comme surveillant ou pour effectuer un travail dans un espace clos de <u>l'organisation</u>.</p> <p>Ce carnet peut aussi être utilisé annuellement (au maximum tous les 5 ans) pour l'évaluation et le maintien des compétences des travailleurs (surveillants et entrants).</p>		
DATES DU COMPAGNONNAGE		
Éléments de compétence	Dates	
• Connaissances générales		
• Identification des dangers et risques liés à l'atmosphère		
• Identification des autres dangers et risques		
• Équipements de protection collectifs (EPC)		
• Équipements de protection individuels (EPI)		
• Procédures d'entrée, de travail et de sauvetage		
<p>Association québécoise pour le travail et la santé des femmes apsam secteur «affaires municipales» L'APSAM a produit le modèle original à parti d'un projet de document a été adapté. Les droits d'auteur sont réservés pour adaptation. Le document original est disponible sur le site de l'APSAM (cette adresse) 2024-02-26</p>		

Lettre mise à jour

ENGAGEMENT DU SOUS-TRAITANT ESPACES CLOS OU ESPACES AVEC ACCÈS RESTREINT		Votre logo
<p>Par la présente entente, je <u>nom de la personne responsable signataire</u>, au nom et pour le compte de <u>nom de la compagnie</u>, reconnais avoir pris connaissance du Programme de prévention spécifique aux espaces clos et aux espaces avec accès restreint de <u>nom de l'organisation</u>, traitant des risques inhérents à ces espaces et aux procédures sécuritaires à appliquer.</p> <p>Je m'engage, au nom et pour le compte de <u>nom de la compagnie</u>, à titre de personne dûment autorisée, à rendre accessible, par écrit et sur les lieux de travail :</p>		
<ul style="list-style-type: none"> la description des risques à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique ou psychologique que nos travaux pourraient générer dans chacun des espaces clos ou des espaces avec accès restreint ainsi que les moyens de prévention qui seront pris pour les contrôler, conformément aux exigences légales, réglementaires et normatives en vigueur; et tous les éléments indiqués dans le tableau ci-après. 		
ESPACE CLOS	ESPACE AVEC ACCÈS RESTREINT	
<ul style="list-style-type: none"> La liste des noms des travailleurs habilités¹ (entrants et surveillants). Les procédures sécuritaires : <ul style="list-style-type: none"> d'entrée en espace clos; complémentaires pour sécuriser l'espace clos (adénageage, etc.); de travail (nettoyage, travail à chaud, etc.); de sauvetage; en cas d'urgence (ex. : alarme du détecteur multiples), ainsi que de premiers secours qui sont applicables à chacune des tâches à effectuer (incluant les équipements de sécurité, de travail et de sauvetage) et qui auront été harmonisés, préalablement, avec toute information verbale et écrite (Fiche de renseignements – Espace clos ou espaces avec accès restreint, plan de sauvetage, etc.) <p>transmise par <u>nom de l'organisation</u>, et ce, pour chacun des espaces clos.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les procédures sécuritaires de travail pour chacune des tâches à effectuer avec ou sans fiches/permis spécifiques (adénageage, travail à chaud, travail en hauteur, risques chimiques et biologiques, etc.), incluant les équipements de sécurité requis. La méthode de surveillance efficace pour les «Travaux dans un lieu isolé» (RSST, art. 323). Les premiers secours prévus pour assister les travailleurs en difficulté. La procédure de sauvetage spécialisée, lorsque requise (en hauteur, désincarcération, etc.). Les tâches à proscrire pour que l'espace avec accès restreint ne devienne pas un espace clos, c'est-à-dire entrer de générer un risque atmosphérique (d'asphyxie, d'intoxication, d'incendie ou d'explosion, ou de contraste thermique par la chaleur), d'enfouissement, de noyade ou d'entraînement par l'arrivée subite du niveau ou du débit d'un liquide. 	
<p>¹ «Travailleurs habilités» : seuls les travailleurs âgés de 18 ans ou plus et ayant les connaissances, la formation ou l'expérience requises pour effectuer un travail dans un espace clos sont habilités à effectuer un travail en cet. 238. Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST). Le modèle multi-espaces clos a été produit le modèle original à parti d'un projet de document a été adapté. Les droits d'auteur sont réservés pour adaptation. Le document original est disponible sur le site de l'APSAM (cette adresse) 2024-02-26</p>		



Outils en développement



APSSAP



À venir sous peu

Permis de travail à chaud Document de support

Affiche

PERMIS DE TRAVAIL À CHAUD
ESPACES CLOS
N° : _____

Date : _____ VALIDE POUR UN QUART DE TRAVAIL Heure : _____

à remplir par l'EPIC-EC*

1- TYPE DE TRAVAIL À CHAUD

soudage découpage brasure brasure à l'arc fixation par collage induction thermique
 installation à chaud tout pontail (ou ponton, meulière) dégat de construction
 autre, précisez _____

2- RENSEIGNEMENTS SUR L'ESPACE CLOS (EC) à remplir par l'EPIC-EC

autorisation d'effectuer les travaux obtenue n° _____ S. O. D.
 Fiche de renseignements EC (résultat de l'analyse de risques) consultée pour la tâche à effectuer _____ S. O. D.
 Procédures particulières consultées (ex : nettoyage spécifique) n° _____ S. O. D.
 Fiche de contrôle/revue d'entrée en espace clos rempli n° _____ S. O. D.

Position de travail à chaud : à l'extérieur de l'EC à l'intérieur de l'EC

Plan de travail : position des ventilateurs, des extincteurs, des couvertures ignifuges, du travailleur, etc. (description ou schéma)

* Fonction spécifique du travailleur (dépendant de la complexité de l'EC)
S. O. D. (sans objet)

3- RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAILLEURS

De "Travailleur autorisé à effectuer le travail à chaud en espace clos (TAC)" - Sur-venez inscrit(e) en espace clos

Numéro de l'EPIC-EC	Nom du travailleur	Signature	Nom de l'employeur et n° de tél. et courriel	Type de travail	Objet - Ris. (S.O.D.) (autres)

* EPIC-EC : Émetteur de permis de travail à chaud en espace clos.
Le comité local ASP-IRSEST - d'espaces clos - a produit le modèle original à partir d'un tel document et est autorisé. Les droits d'auteur sont réservés pour adaptation. Le document original est disponible sur le site de l'APSAM www.apssam.org, Avril 2015



Outils en développement

- Programme de prévention spécifique aux espaces clos
- Procédures de sauvetages types
- Plan de sauvetage – Espaces clos
 - Protocole de communication – Urgences et sauvetages
 - Plan particulier d'intervention (PPI)



APSSAP



Plan de sauvetage

« **309. Plan de sauvetage** : Un plan de sauvetage, lequel inclut les équipements et les moyens pour secourir rapidement tout travailleur effectuant un travail dans un espace clos, doit être élaboré.

Les équipements requis par un plan de sauvetage ainsi que leurs accessoires, le cas échéant, doivent être :

- 1° adaptés à l'utilisation prévue, aux conditions spécifiques des travaux et de l'espace clos;
- 2° vérifiés et maintenus en bon état;
- 3° **présents et facilement accessibles à proximité de l'espace clos en vue d'une intervention rapide.**

Plan de sauvetage

« **309. Plan de sauvetage : ...**

Le plan de sauvetage doit inclure un **protocole d'appel et de communication** pour déclencher les opérations de sauvetage. De plus, une **personne doit y être nommément désignée pour diriger** les opérations de sauvetage.

Les travailleurs affectés à l'application des procédures de sauvetage doivent avoir reçu une formation élaborée **par une personne qualifiée**, incluant les techniques visant à éviter de mettre leur sécurité et celle des autres travailleurs en danger.

Le plan de sauvetage doit être **éprouvé par des exercices** permettant notamment aux travailleurs d'être familiers avec leur rôle, le protocole de communication et l'utilisation des équipements de sauvetage prévus. »

Qui a la responsabilité d'assurer le sauvetage de vos travailleurs dans votre organisation?

Réponse : votre employeur! Il doit former les travailleurs affectés à l'application des procédures de sauvetage, élaborer et éprouver le Plan de sauvetage par des exercices.



Organismes dont les formations ont été homologuées par l'ÉNPO

Secteur municipal

Plan de sauvetage

Création et partage des outils et vidéos créés avec l'ENPQ et l'IPIQ avec les autres ASP



Sauvetage interne DIVS ou non DIVS, par une équipe spécialisée

Autres outils à l'étude

- Contrainte thermique par la chaleur en espace clos (fiche)
- Foire aux questions – FAQ (page Web)
- Choisir et utiliser un détecteur de gaz pour le travail en espace clos (fiche)
- Ventilation des espaces clos (fiche)
- Formation : Gestion du travail sécuritaire en espaces clos
- Formation : Espaces clos – Outiller les personnes qualifiées



APSSAP





Éleine Guénette, Conseillère en prévention



Caroline Godin, ing. Conseillère technique



Damien Burlet-Vienney, Ing, Ph. D. Chercheur



Charbel Mouawad, Hygiéniste industriel/ergonome
Denis Gosselin, Conseiller en prévention



APSSAP

Association paritaire
pour la santé et la sécurité du travail,
secteur « Administration provinciale »

Alexandre Côté, Conseiller en prévention



Julie Arbour, Conseillère en prévention
Dominic Lacelle, Conseiller en prévention



Julie Décary-Fiset, Conseillère en SST
Sylvain LeQuoc, Conseiller en SST



Bernard Teasdale, Conseiller en prévention



Samuel Laverdière, Conseiller en hygiène industriel



Pierre-Luc Fallu et Karl Strasbourg, Conseillers en prévention

Questions?

Merci

Les opinions qui sont exprimées dans le cadre de cette présentation sont celles de la conférencière et ne sauraient remplacer les lois et règlements en vigueur.



APSSAP

